



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS**

**N° 183 – DECEMBRE 2021**

Recueil publié le 3 décembre 2021

# **SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° 183 – DECEMBRE 2021**

**Recueil publié le 3 décembre 2021**

---

## **PREFECTURE DE LA VENDEE**

### **CABINET DU PREFET**

Arrêté N° 21/CAB/940 Portant habilitations de personnels navigants professionnels

Arrêté n° 21/CAB/945 portant autorisation de surveillance sur la voie publique

Arrêté N° 21/CAB/946 Portant autorisation d'une vente aux enchères publiques d'armes par la SELARL GIRARDOT

Arrêté N° 21/CAB/947 Portant autorisation d'une vente aux enchères publiques d'armes par l'EURL COTE ENCHERES ATLANTIQUE

Arrêté n° 21/CAB-SIDPC/949 portant désignation des centres de vaccination contre la Covid-19 dans le département de la Vendée

Arrêté n°21/CAB/953 portant modification de l'arrêté n°21/CAB/944 portant obligation du port du masque pour les personnes de onze ans ou plus dans certains lieux en extérieur sur toutes les communes du département de la Vendée

Arrêté n°21/CAB/954 portant interdiction temporaire des rassemblements festifs à caractère musical de type teknival, rave-party ou free-party dans le département de la Vendée

### **DIRECTION DE LA CITOYENNETEE ET LA LEGALITE (DCL)**

Arrêté N°667/2021/DRLP1 portant agrément de M. Daniel MOREAU, en qualité de garde-chasse particulier pour la surveillance des territoires de M. Hubert BUCQUOY

Arrêté N° 668/2021/DRLP1 portant agrément de Laurent FERRE-VRIGNAUD, en qualité de garde-chasse particulier pour la surveillance des territoires de M. Pierre-Marie MANDIN et M. Lionel BERNARD

Arrêté N° 679/2021/DRLP1 autorisant la congrégation des Frères de Saint-Gabriel à régulariser un acte de constitution de servitude de passage au profit de la société GRDF, et celui de la rétrocession d'espaces communs à l'association syndicale libre dénommée « l'Orée du Bois de la Frémonière», sises à Haute-Goulaine

Arrêté N° 680/2021/DRP1 portant autorisation d'extension du cimetière communal de Givrand

Arrêté N° 681/2021/DRLP1 portant autorisation de création d'une chambre funéraire sise au Fenouiller

Arrêté N°683/2021/DRLP1 portant autorisation de création d'une chambre funéraire sise à l'île-d'Olonne

Arrêté N° 684/2021/DRLP1 portant autorisation de création d'une chambre funéraire sise à Challans

Arrêté N° 21-DRCTAJ/2-664 portant suppléance du Préfet de la Vendée par le Sous-Préfet des Sables d'Olonne

## **SOUS-PREFECTURE DES SABLES D'OLONNE**

ARRETE N° 21-SPS-234 Accordant la médaille d'honneur agricole A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2022

Arrêté N° 2021/SPS/235 Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2022

## **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER (DDTM)**

Arrêté N° 21-DDTM85-498 fixant les périodes d'ouverture et de fermeture de la pêche en eau douce dans le département de la Vendée en 2022

Arrêté N° 21-DDTM8S-506 portant modification de la composition de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Sèvre nantaise

## **DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDPP)**

Arrêté n°APDDPP-21-0255 relatif à l'abrogation de l'arrêté portant déclaration d'Infection à Salmonella Typhimurium d'un troupeau de volailles de l'espèce Gallus Gallus en filière ponte d'oeufs de consommation

Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

## **UNITE TERRITORIALE DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT (UT DREAL)**

APPROBATION DU PROJET D'OUVRAGE IMPLANTATION DE DEUX SUPPORTS AEROSOUTERRAINS DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE À 90 000 VOLTS PALLUAU-ZBRANDE, SUR LA COMMUNE DE LA GENETOUBE, DANS LE DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

## **CONCOURS**

AVIS D'OUVERTURE CONCOURS SUR TITRES D'INFIRMIER EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS DE 1er GRADE

## **DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES (DDETS)**

Arrêté N°2021-DDETS-95 portant subdélégation de signature au nom du Préfet

Arrêté 2021 - DDET5 – 97 portant agrément d'un organisme de services à la personne N° SAP901723718 N° SIREN 901723718

Arrêté N°2021-DDETS-98 portant subdélégation de signature en matière financière au nom du Préfet

Arrêté portant renouvellement de l'agrément entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) N° 2021-DDETS 85 – 99

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP894215409

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP832576102

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP440568145

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le SAP903658060

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP822546776

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP904044955

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP880853940

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP904392644

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP904638160

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP901723718

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP902376532

## **DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE VENDEE**

Arrêté n° 2021-SDJES-008 portant reconnaissance du tronc commun d'agrément d'association de jeunesse et d'éducation populaire

Arrêté n° 2021-SDJES-009 portant agrément d'association de jeunesse et d'éducation populaire

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA VENDEE (SGCD)**

DÉCISION n°21-SGCD-183 DU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER DONNANT SUBDÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA VENDEE

**DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE DE L'EMPLOI DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES DES PAYS DE LA LOIRE**

Décision n° 2021/DREETS/Pôle T/DDETS 85/53 du 30 novembre 2021 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) de Vendée

**Arrêté N° 21/CAB/940  
Portant habilitations  
de personnels navigants professionnels**

Le préfet de la Vendée,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,  
Chevalier du Mérite Agricole

Vu le règlement (CE) n° 300/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 11 mars 2008 relatif à l'instauration de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile ;

Vu le règlement (UE) n° 2015/1998 de la Commission Européenne du 5 novembre 2015 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile ;

Vu le code de l'aviation civile, notamment son article R213-3-3-1 ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L6332-2, L6342-2 et L6342-3 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L121-1, L121-2, L122-1, L122-2, L211-2 et L311-5 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L114-1, L114-2, L122-2 et suivants, fixant la liste des enquêtes administratives donnant lieu à la consultation des traitements automatisés de données personnelles mentionnés à l'article 230-6 du code de procédure pénale ;

Vu l'arrêté NOR/TRAA1318948A du 11 septembre 2013 relatif aux mesures de sûreté de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté préfectoral n°21-DRCTAJ/2-605 en date du 22 novembre 2021 portant délégation de signature à Madame Carine Roussel, Sous-Préfète, Directrice de Cabinet du Préfet de la Vendée ;

Vu les demandes d'habilitations de personnels navigants transmises par la société French Bee ;

Vu les résultats des enquêtes effectuées ;

Considérant que les intéressés remplissent les conditions imposées par la réglementation en vigueur ;

Arrête

Article 1 : Les personnes désignées dans la liste ci-après sont habilitées pour une durée de 3 ans à compter de la notification de la présente décision, et tant qu'elles justifient d'une activité en tant que personnel navigant, à accéder aux zones de sûreté à accès réglementée des aérodromes.

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Numéro d'habilitation
AMALOU	Gladys	08/09/1994	Lorient (56)	85-211129-FBU-00147
BAKLOUTI	Sofia	28/06/1996	Villeurbanne (69)	85-211129-FBU-00148
BASTIDE	Charlotte	22/07/1997	Bordeaux (33)	85-211129-FBU-00149
BAZAUD	Clémentine	13/01/1995	Cannes (06)	85-211129-FBU-00150
BÈGUE	Romain	14/10/1994	Courcouronnes (91)	85-211129-FBU-00151
BERTOLUCCI	Fulvio	10/01/1994	Viareggio (Italie)	85-211129-FBU-00152
CHAQRA	Chloé	26/05/1994	Rennes (35)	85-211129-FBU-00153
COMMINS	Auriane	10/08/1996	Saint-Denis (974)	85-211129-FBU-00154
DAMBRE	Audrey	06/03/1992	Marq-en-Barœul (59)	85-211129-FBU-00155
DUBERNARD	Pauline	26/01/1992	Tulle (19)	85-211129-FBU-00156
GALANIA	Stefania	30/10/1993	Londres (Royaume-Uni)	85-211129-FBU-00157
GALLIENNE	Léna	21/04/1997	Meudon (92)	85-211129-FBU-00158
GEREONE	Adrien	15/10/1993	Saint-Joseph (974)	85-211129-FBU-00159
GONÇALVES CARITADE	Claudia	14/05/1991	Gondiaes-Vila-Verde (Portugal)	85-211129-FBU-00160
HER	Sombath	21/07/1986	Vénissieux (69)	85-211129-FBU-00161
LAUDET	Marion	24/07/1994	Rillieux-la-Pape (69)	85-211129-FBU-00162

LEMAYENÉ	Thomas	26/05/1988	Nice (06)	85-211129-FBU-00163
LEMMENS	Steve	15/03/1985	Saint-Trond (Belgique)	85-211129-FBU-00164
LOPEZ	Maréva	25/03/1990	Montpellier (34)	85-211129-FBU-00165
PIEDNOEL	Quentin	30/03/2001	Harfleur (76)	85-211129-FBU-00166
POTINIER	Rémi	05/10/1995	Saint-Pierre (974)	85-211129-FBU-00167
PRESENTE	Luca	26/09/1963	Sassari (Italie)	85-211129-FBU-00168
ROLEA CARAGATA	Eva	01/02/1996	Granollers (Espagne)	85-211129-FBU-00169
TANGAMA	Aurélien	25/06/1993	Bourgoin-Jallieu (38)	85-211129-FBU-00170
TUAMASAGA	Damien	07/03/1988	Mâcon (71)	85-211129-FBU-00171
VIDAL	Morine	15/11/1996	Courcouronnes (91)	85-211129-FBU-00172
VIDOT	Claudia	08/11/1996	Saint-Pierre (974)	85-211129-FBU-00173

Article 2 : L'habilitation peut être retirée ou suspendue par le Préfet territorialement compétent selon les conditions prévues par la réglementation nationale susvisée.

Article 3 : Madame la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet du Préfet de la Vendée, Monsieur le Directeur de la Police aux Frontières et Monsieur le Commandant de la Gendarmerie des Transports Aériens des aéroports de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée aux bénéficiaires.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 29 NOV. 2021

Le préfet  
 Pour le préfet  
 Le chef du service sécurité intérieure  
 et protocole

Cyril ROUGIER





**Arrêté n° 21/CAB/945  
portant autorisation de surveillance sur la voie publique**

**Le préfet de la Vendée,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure «Activités privées de sécurité », et notamment son article L. 613-1 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret du Président de la République du 3 novembre 2021 portant nomination de Monsieur Gérard GAVORY en qualité de préfet de la Vendée ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 21-DRCTAJ/2-605 du 22 novembre 2021 portant délégation de signature à Madame Carine ROUSSEL, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Vendée ;

Vu l'autorisation d'exercer n° AUT-085-2118-03-21-20190362172 délivrée par le conseil national des activités privées de sécurité à la société dénommée «Actilium Sécurité», RCS 481 688 992 000 25, sise 37 bis rue de la Grande Sauzaie – 85470 Bretignolles sur Mer, représentée par Monsieur Franck BERNARD (agrément dirigeant : AGD-085-2023-04-25-20180337415), et ayant pour activités la surveillance et le gardiennage ;

Vu la demande présentée le 19 novembre 2021 par la société « Actilium Sécurité », ensemble la requête du conseil départemental de la Vendée, tendant à obtenir une autorisation pour des missions de surveillance itinérante ou non itinérante sur la voie publique, sur la commune de Tiffauges (85130), du 3 au 5 décembre 2021 et du 10 au 12 décembre 2021, à l'occasion du Marché de Noël du Château de Tiffauges ;

Vu l'avis des services de gendarmerie en date du 20 novembre 2021 ;

Vu l'avis des services de la mairie de Tiffauges en date du 25 novembre 2021 ;

Considérant l'opportunité de faire assurer la surveillance susvisée ;

**Arrête**

Article 1 : la société dénommée «Actilium Sécurité», RCS 481 688 992 000 25, sise 37 bis rue de la Grande Sauzaie – 85470 Bretignolles sur Mer, représentée par Monsieur Franck BERNARD, est autorisée à assurer la surveillance itinérante ou non itinérante sur la voie publique, D753/Intersection Niveau Le Prieuré et La Crume – D753/Rue de la Vallée Intersection Niveau Rue du Vieux Moulin – D9/Rue du Donjon Intersection Niveau Grande Rue – Rue du Vieux Moulin/Sortie Parking Côté de la Sèvre Nantaise, sur la commune de Tiffauges (85130), à l'occasion du Marché de Noël du Château de Tiffauges dans les conditions ci-dessous :

**. les 3 et 10 décembre 2021 de 16h45 à 22h45**

**. les 4 et 11 décembre 2021 de 13h15 à 22h45**

**. les 5 et 12 décembre 2021 de 10h15 à 20h45.**



# PRÉFET DE LA VENDÉE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Article 2 : les agents de sécurité, amenés à effectuer cette surveillance, sont :

- Clémence PINOUT (n° carte professionnelle 085-2023-06-04-20180314566),
- Steve ALINE (n° carte professionnelle 085-2026-01-15-20200177145),
- Heetnarain BUSGUTH (n° carte professionnelle 085-2024-01-24-20190023157),
- Véronique CARVAL épouse MALLET (n° carte professionnelle 085-2024-04-12-20190667530),
- Gérard CRAPET (n° carte professionnelle 085-2024-05-13-20190094692),
- Romano GAULAIN (n° carte professionnelle 085-2026-01-14-20200491778),
- Nicolas GIRARD (n° carte professionnelle 085-2026-06-30-20210193474),
- Kaddy KADIMA BUNDUKI (n° carte professionnelle 085-2024-01-22-20190673879),
- Céline LECLERC (n° carte professionnelle 078-2022-08-21-20170600058),
- Eric METAIS (n° carte professionnelle 085-2024-01-15-20190002750),
- Alexandre MUNDALA (n° carte professionnelle 085-2025-06-11-20200611628),
- Elodie PELLOQUIN (n° carte professionnelle 085-2024-03-15-20190680611),
- Eric PEZON (n° carte professionnelle 085-2024-04-04-20190023589),
- Patrick PINAULT (n° carte professionnelle 085-2024-05-13-20190296645),
- Narindra RAHARIJAONA MAHAISON (n° carte professionnelle 085-2023-01-26-20180621919).

Article 3 : **les agents de sécurité visés à l'article 2 ne pourront pas être armés.**

Article 4 : le bénéficiaire de la présente autorisation s'engage à respecter les prescriptions du code de la sécurité intérieure.

Article 5 : la présente autorisation, précaire et révocable à tout moment, prendra fin à l'expiration de la mission.

Article 6 : la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet, le commandant du groupement de gendarmerie de la Vendée et le maire de Tiffauges sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté n° 21/CAB/945 qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée, et dont une copie leur sera transmise ainsi qu'à la société «Actilium Sécurité» et au conseil départemental de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 30 novembre 2021.

Le préfet,  
Pour le préfet,  
Le chef du service sécurité intérieure et protocole,

Cyril ROUGIER



*Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivants sa notification :*

- soit par voie de recours gracieux formé auprès de M. le Préfet de la Vendée ;
- soit par voie de recours hiérarchique formé auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur ;
- soit par voie de recours contentieux déposé devant le Tribunal Administratif de Nantes.



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du préfet  
Service sécurité intérieure et protocole**

**Arrêté N° 21/CAB/946  
Portant autorisation d'une vente aux enchères publiques d'armes  
par la SELARL GIRARDOT**

**Le Préfet de la Vendée,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L313-4, R313-16, R313-21, R313-22 et R314-10 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 3 novembre 2021 portant nomination de Monsieur Gérard GAVORY en qualité de préfet de la Vendée ;

Vu l'arrêté n° 21-DRCTAJ/2-605 en date du 22 novembre 2021 portant délégation de signature à Madame Carine Roussel, Sous-Préfète, Directrice de Cabinet du Préfet de la Vendée ;

Vu la demande en date du 25 novembre 2021 présentée par Maître Ingrid GIRARDOT, commissaire-priseur, établi au 66 route des Sables – 85000 La Roche sur Yon, gérant de la SELARL GIRARDOT, sollicitant l'autorisation de procéder à une vente aux enchères publiques d'armes de la catégorie C et des a, b, c, h et i de la catégorie D, le vendredi 17 décembre 2021, à l'hôtel des ventes, sis 66 route des Sables – 85000 La Roche sur Yon ;

Considérant en conséquence que conformément au 3° de l'article R313-21 du code de la sécurité intérieure, il y a lieu d'autoriser cette vente aux enchères publiques d'armes de la catégorie C et des a, b, c, h et i de la catégorie D ;

Arrête

Article 1 : Maître Ingrid GIRARDOT, commissaire-priseur, gérant de la SELARL GIRARDOT, est autorisée à procéder à la vente aux enchères publiques des armes de la catégorie C, et des a, b, c, h et i de la catégorie D, dont la liste est annexée au présent arrêté, le vendredi 17 décembre 2021, à l'hôtel des ventes, sis 66 route des Sables – 85000 La Roche sur Yon.

Article 2 : Seules peuvent enchérir lors de la vente aux enchères publiques des armes de la catégorie C :

- les professionnels titulaires d'une autorisation préfectorale d'ouverture de commerce de détail d'armes ;
- les particuliers titulaires soit d'un permis de chasser accompagné de la validation de l'année en cours ou de l'année précédente, soit d'une licence en cours de validité d'une fédération sportive ayant reçu délégation du ministre des sports pour la pratique du tir, du biathlon ou du ball-trap, soit d'une carte de collectionneur d'arme délivrée par le préfet.

Maître Ingrid GIRARDOT doit se faire présenter ces documents avant la vente.

Article 3 : La remise des armes de catégorie C acquises par des particuliers mentionnés à l'article 2 est subordonnée à la consultation préalable du fichier national des interdits d'acquisition et de détention d'armes par un armurier que Maître Ingrid GIRARDOT mandate à cet effet.

Article 4 : Les acquéreurs particuliers d'arme de la catégorie C procèdent à une déclaration sur l'imprimé cerfa. Cette déclaration est transmise par Maître Ingrid GIRARDOT au préfet du département du domicile du déclarant, accompagnée d'une copie de l'un des titres mentionnés à l'article 2 et d'une copie de la pièce justificative de l'identité du déclarant.

Article 5 : Maître Ingrid GIRARDOT dresse un procès-verbal de chaque vente d'armes, quelle que soit leur catégorie. Ce procès-verbal est présenté sur demande des agents habilités de l'État.

Article 6 : La salle des ventes et d'exposition des armes et les locaux de stockage des armes sont munis de systèmes de fermeture de sûreté tels qu'ils sont définis aux 3° et 4° de l'article R313-16 du code de la sécurité intérieure<sup>1</sup>. Les armes exposées sont rendues inutilisables par l'enlèvement d'un élément d'arme. Les armes exposées en permanence sont, en outre, enchaînées ou équipées d'un système d'accrochage de sécurité s'opposant à leur enlèvement.

Article 7 : Madame la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet du Préfet de la Vendée, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Vendée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Maître Ingrid GIRARDOT, commissaire-priseur, gérant de la SELARL GIRARDOT.

Fait à La Roche-sur-Yon, le

30 NOV. 2021

Le préfet,  
Pour le préfet,  
Le chef du service sécurité intérieure  
et protocole

Cyril ROUGIER



<sup>1</sup> 3° de l'article R313-16 : « En cas d'exposition permanente des armes de la catégorie C et du h de la catégorie D :

a) La vitrine extérieure et la porte principale d'accès sont protégées, en dehors des heures d'ouverture au public, soit par une fermeture métallique du type rideau ou grille, soit par tout autre dispositif équivalent tel que glace anti-effraction ;

b) Les portes d'accès secondaires intéressant le magasin et les locaux affectés au commerce sont renforcées, en cas de besoin, et munies de systèmes de fermeture de sûreté ;

c) Les fenêtres et portes vitrées (autres que la vitrine proprement dite) sont protégées par des barreaux ou des volets métalliques »

4° de l'article R313-16 : « Un système d'alarme sonore ou relié à un service de télésurveillance doit être installé dans les locaux où sont mises en vente ou conservées les armes mentionnées au premier alinéa. Seuls peuvent être installés et utilisés les dispositifs d'alarme sonores audibles sur la voie publique »

# Mon livre de police

ou




Exportateur l'affichage  Exportateur le LPN  Réinitialiser  40 armes  
sélectionnées / 43 armes



1


100


Taper	Classement	Marque	Modèle	Calibre	Numéro d'encodage	Statut	
<input type="checkbox"/> Recherche	<input type="checkbox"/> Recherche	<input type="checkbox"/> Recherche	<input type="checkbox"/> Recherche	<input type="checkbox"/> Recherche	<input type="checkbox"/> Recherche	À nous	
<input type="checkbox"/> PISTOLET	B 1°	DRULOV	75	22 FUSIL LONG		Brouillon	
<input type="checkbox"/> CARABINE	C 1° c)	FABRICATIO N	LA POPULAIRE	9 MM FLOBERT (A PLOMBS)		Brouillon	
<input type="checkbox"/> CARABINE	C 1° c)	MANU-ARM	MONOCO PE	9 MM FLOBERT (A PLOMBS)		Brouillon	
<input checked="" type="checkbox"/> FUSIL	C 1° c)	VERNEY- CARRON	SUPERPOSE R	CALIBRE 12/70 (2"3/4)	BD120-C21- 133591	Pour dépôt	
<input checked="" type="checkbox"/> REVOLVER	B 1°	RECK	R 14 ST CLIMAX	22 FUSIL LONG	BM981-C21- 87409	Pour dépôt	
<input checked="" type="checkbox"/> FUSIL A POMPE	B 2° f)	FABRICATIO N	RAPIDE	CALIBRE 12/70 (2"3/4)	BE050-C21- 145733	Pour dépôt	
<input checked="" type="checkbox"/> REVOLVER	B 1°	ASTRA	357	357 MAGNUM	BH730-C21- 1893	Pour dépôt	
<input checked="" type="checkbox"/> PISTOLET	B 1°	GAUCHER	PALLAS	22 FUSIL LONG	BF336-C21- 754186	Pour dépôt	

Les armes sélectionnées n'ont pas le même statut. Veuillez modifier votre sélection.



Taper	Classement	Marque	Modèle	Calibre	Numéro d'encodage	Statut	À nous
<input type="checkbox"/> Recherche	<input type="checkbox"/> Recherche	<input type="checkbox"/> Recherche	<input type="checkbox"/> Recherche	<input type="checkbox"/> Recherche	<input type="checkbox"/> Recherche		<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> FUSIL A POMPE	B 2° f)	REMINGTON	870 MAGNUM EXPRESS	CALIBRE 12/76 (3")	BR309-C21- S48754	Pour dépôt	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> FUSIL A POMPE	B 2° f)	SMITH & WESSON	MOD 916	CALIBRE 12/76 (3")	BE282-C21- 8B4649	Pour dépôt	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> CARABINE	C 1° a)	RUGER	MODÈLE 44	44 REM MAG	AN104-C21- 10208299	Pour dépôt	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> CARABINE	B 2° a bis)	UNIQUE	G21	22 FUSIL LONG	BR057-C21- 174194	Pour dépôt	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> CARABINE	B 2° a bis)	ERMA	E M1 (TYPE US M1)	22 FUSIL LONG	AF039-C21- E178137	Pour dépôt	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> FUSIL	C 1° c)	BERETTA	SUPERPOSE R	CALIBRE 12/70 (2"3/4)	AT596-C21- B83366B	Pour dépôt	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> CARABINE	C 1° a)	BRUNISSAG E	SA-22 'SANS 'FUMÉE' (TAKEDOWN ) TIGE MAG. INAMOVIBL E	22 FUSIL LONG	BS405-C21- 152333	Pour dépôt	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> FUSIL	C 1° c)	FABRICATIO N	SIMPLEX (MONOCOUP)	CALIBRE 16/65	BA106-C21- 183858	Pour dépôt	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> FUSIL	C 1° c)	ROSSI	PISTOLET D'ENTRAÎNE UR	CALIBRE 12/76 (3")	BB882-C21- T102283	Pour dépôt	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> FUSIL	C 1° c)	FABRICATIO N	SIMPLEX (MONOCOUP)	CALIBRE 12/70 (2"3/4)	BA105-C21- 480284	Pour dépôt	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> CARABINE	C 1° c)	MAUSER	MOUSQUET ON 98 K	CALIBRE 410/50,7	BM943-C21- 3485	Pour dépôt	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> CARABINE	C 1° b)	CARCANO	1891-38	6,5 X 52 CARCANO	AD688-C21- I8322	Pour dépôt	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> CARABINE	C 1° b)	PARKER HALE	1000 NORME	270 GAGNER	BQ599-C21- 6.18510	Pour dépôt	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> FUSIL	C 1° c)	BAIKAL	IJ 18 (IZH18 - MP18 - MP18MH)	CALIBRE 12/70 (2"3/4)	AS602-C21- 97C2140	Pour dépôt	<input type="checkbox"/>

**Les armes sélectionnées n'ont pas le même statut. Veuillez modifier votre sélection.**

<input checked="" type="checkbox"/> FUSIL	C 1° c)	FABRICATIO N	ROBUSTE 224	CALIBRE 12/76 (3")	BR057-C21- 782285	Pour dépôt	<input type="checkbox"/>
---	---------	-----------------	----------------	-----------------------	----------------------	------------	--------------------------



Taper	Classement	Marque	Modèle	Calibre	Numéro d'encodage	Statut
<input type="checkbox"/> Reche	<input type="checkbox"/> Reche	<input type="checkbox"/> Reche	<input type="checkbox"/> Reche	<input type="checkbox"/> Reche	<input type="checkbox"/> Reche	À nous
<input checked="" type="checkbox"/> CARABINE	C 1° b)	CARL GUSTAF	1938 'SUEDOIS'	6,5 X 57	AD769-C21-263283	Pour dépôt
<input checked="" type="checkbox"/> CARABINE	C 1° b)	BERTHIER	MLE 1892	22 FUSIL LONG	AB230-C21-0341	Pour dépôt
<input checked="" type="checkbox"/> CARABINE	B 2° a)	MAS (MANUFACTURE D'ARMES SAINT-ETIENNE)	MLE 1949-56	7,5 X 54 MAS	AJ094-C21-D198	Pour dépôt
<input checked="" type="checkbox"/> CARABINE	C 1° b)	MAS (MANUFACTURE D'ARMES SAINT-ETIENNE)	MLE 1936 (MODIFICATEUR FOURNIER)	243 GAGNER	BU012-C21-95969	Pour dépôt
<input checked="" type="checkbox"/> FUSIL	C 1° c)	HARRINGTON & RICHARDSON	PARDNER (MONOCOUPE BASCULANT)	CALIBRE 10/89 (3"1/2)	AY091-C21-UK447199	Pour dépôt
<input checked="" type="checkbox"/> FUSIL	C 1° c)	FABRICATION	ROBUSTE 250	CALIBRE 16/70 (2"3/4)	BS284-C21-82702	Pour dépôt
<input checked="" type="checkbox"/> CARABINE	C 1° c)	GAUCHER	MONOCOUPE	22 FUSIL LONG	BK285-C21-757628	Pour dépôt
<input checked="" type="checkbox"/> CARABINE	C 1° c)	MANU-ARM	3	9 MM FLOBERT (A PLOMBS)	AI671-C21-776557	Pour dépôt
<input checked="" type="checkbox"/> FUSIL	C 1° c)	DARNÉ (RÉGIS)	SUPERPOSEUR	CALIBRE 12/70 (2"3/4)	AV884-C21-57059	Pour dépôt
<input checked="" type="checkbox"/> FUSIL	C 1° c)	FABRICATION	ROBUSTE 222	CALIBRE 12/70 (2"3/4)	BA037-C21-862586	Pour dépôt
<input checked="" type="checkbox"/> CARABINE	C 1° b)	GAUCHER	GAZELLE	22 FUSIL LONG	AF656-C21-887303	Pour dépôt
<input checked="" type="checkbox"/> FUSIL A POMPE	B 2° f)	FABRICATION	RAPIDE	CALIBRE 16/70 (2"3/4)	BE061-C21-97054	Pour dépôt
<input checked="" type="checkbox"/> FUSIL	C 1° c)	SILMA	SIROCCO	CALIBRE 20/76 (3")	BU307-C21-11552	Pour dépôt

Les armes sélectionnées n'ont pas le même statut. Veuillez modifier votre sélection.

Taper	Classement	Marque	Modèle	Calibre	Numéro d'encodage	Statut	
<input type="checkbox"/> Recherche	<input type="checkbox"/> Recherche	<input type="checkbox"/> Recherche	<input type="checkbox"/> Recherche	<input type="checkbox"/> Recherche	<input type="checkbox"/> Recherche	À nous	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> FUSIL	C 1° a)	FABRICATIO N	PARFAIT	CALIBRE 12/70 (2"3/4)	BA010-C21- 151752	Pour dépôt	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> FUSIL	C 1° c)	VERNEY- CARRON	HELICOBLO C (JUXTAPOSE)	CALIBRE 16/65	BK352-C21- F280	Pour dépôt	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> FUSIL	C 1° a)	BENELLI	MONTEFELT RO	CALIBRE 12/76 (3")	AS941-C21- M047019	Pour dépôt	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> FUSIL	C 1° c)	DARNÉ (RÉGIS)	TYPE 10 (JUXTAPOSE R)	CALIBRE 12/70 (2"3/4)	AV890-C21- AA#7B69	En stock	<input checked="" type="checkbox"/>

Exportateur l'affichage  
sélectionnées /43 armes



Exportateur le LPN



Réinitialiser



40 armes

⏪ ⏩ 1 ⏪ ⏩ 100

© Ministère de l'intérieur - Version : 1.18.3 Nous contacter Accessibilité : partiellement conforme Mentions légales

Vu pour être annexé à mon arrêté n° 21/CAB/946  
du 30 NOV. 2021

Le Préfet  
Pour le Préfet,  
Le chef du bureau du cabinet

Cyril ROUGIER



Les armes sélectionnées n'ont pas le même statut. Veuillez modifier votre sélection.



**Arrêté N° 21/CAB/947  
Portant autorisation d'une vente aux enchères publiques d'armes  
par l'EURL COTE ENCHERES ATLANTIQUE**

**Le Préfet de la Vendée,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L313-4, R313-16, R313-21, R313-22 et R314-10 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 3 novembre 2021 portant nomination de Monsieur Gérard GAVORY en qualité de préfet de la Vendée ;

Vu l'arrêté n° 21-DRCTAJ/2-605 en date du 22 novembre 2021 portant délégation de signature à Madame Carine Roussel, Sous-Préfète, Directrice de Cabinet du Préfet de la Vendée ;

Vu la demande en date du 25 novembre 2021 présentée par Maître Ingrid GIRARDOT, commissaire-priseur, établi au 66 route des Sables – 85000 La Roche sur Yon, gérant de l'EURL COTES ENCHERES ATLANTIQUE, sollicitant l'autorisation de procéder à une vente aux enchères publiques d'armes de la catégorie C et des a, b, c, h et i de la catégorie D, le vendredi 17 décembre 2021, à l'hôtel des ventes, sis 66 route des Sables – 85000 La Roche sur Yon ;

Considérant en conséquence que conformément au 3° de l'article R313-21 du code de la sécurité intérieure, il y a lieu d'autoriser cette vente aux enchères publiques d'armes de la catégorie C et des a, b, c, h et i de la catégorie D ;

**Arrête**

**Article 1 :** Maître Ingrid GIRARDOT, commissaire-priseur, gérant de l'EURL COTES ENCHERES ATLANTIQUE, est autorisée à procéder à la vente aux enchères publiques des armes de la catégorie C, et des a, b, c, h et i de la catégorie D, dont la liste est annexée au présent arrêté, le vendredi 17 décembre 2021, à l'hôtel des ventes, sis 66 route des Sables – 85000 La Roche sur Yon.

**Article 2 :** Seules peuvent enchérir lors de la vente aux enchères publiques des armes de la catégorie C :

- les professionnels titulaires d'une autorisation préfectorale d'ouverture de commerce de détail d'armes ;
- les particuliers titulaires soit d'un permis de chasser accompagné de la validation de l'année en cours ou de l'année précédente, soit d'une licence en cours de validité d'une fédération sportive ayant reçu délégation du ministre des sports pour la pratique du tir, du biathlon ou du ball-trap, soit d'une carte de collectionneur d'arme délivrée par le préfet.

Maître Ingrid GIRARDOT doit se faire présenter ces documents avant la vente.

Article 3 : La remise des armes de catégorie C acquises par des particuliers mentionnés à l'article 2 est subordonnée à la consultation préalable du fichier national des interdits d'acquisition et de détention d'armes par un armurier que Maître Ingrid GIRARDOT mandate à cet effet.

Article 4 : Les acquéreurs particuliers d'arme de la catégorie C procèdent à une déclaration sur l'imprimé cerfa. Cette déclaration est transmise par Maître Ingrid GIRARDOT au préfet du département du domicile du déclarant, accompagnée d'une copie de l'un des titres mentionnés à l'article 2 et d'une copie de la pièce justificative de l'identité du déclarant.

Article 5 : Maître Ingrid GIRARDOT dresse un procès-verbal de chaque vente d'armes, quelle que soit leur catégorie. Ce procès-verbal est présenté sur demande des agents habilités de l'État.

Article 6 : La salle des ventes et d'exposition des armes et les locaux de stockage des armes sont munis de systèmes de fermeture de sûreté tels qu'ils sont définis aux 3° et 4° de l'article R313-16 du code de la sécurité intérieure<sup>1</sup>. Les armes exposées sont rendues inutilisables par l'enlèvement d'un élément d'arme. Les armes exposées en permanence sont, en outre, enchaînées ou équipées d'un système d'accrochage de sécurité s'opposant à leur enlèvement.

Article 7 : Madame la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet du Préfet de la Vendée, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Vendée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Maître Ingrid GIRARDOT, commissaire-priseur, gérant de l'EURL COTES ENCHERES ATLANTIQUE.

Fait à La Roche-sur-Yon, le

30 NOV. 2021

Le préfet,  
Pour le préfet  
Le chef du service sécurité intérieure  
et protocole

CYRIL ROUGIER



<sup>1</sup> 3° de l'article R313-16 : « En cas d'exposition permanente des armes de la catégorie C et du h de la catégorie D :

a) La vitrine extérieure et la porte principale d'accès sont protégées, en dehors des heures d'ouverture au public, soit par une fermeture métallique du type rideau ou grille, soit par tout autre dispositif équivalent tel que glace anti-effraction ;

b) Les portes d'accès secondaires intéressant le magasin et les locaux affectés au commerce sont renforcées, en cas de besoin, et munies de systèmes de fermeture de sûreté ;

c) Les fenêtres et portes vitrées (autres que la vitrine proprement dite) sont protégées par des barreaux ou des volets métalliques »

4° de l'article R313-16 : « Un système d'alarme sonore ou relié à un service de télésurveillance doit être installé dans les locaux où sont mises en vente ou conservées les armes mentionnées au premier alinéa. Seuls peuvent être installés et utilisés les dispositifs d'alarme sonores audibles sur la voie publique »

de police

 Historique SIA FINIADA F

# Mon livre de police

Mes armes

ou

Mes éléments d'armes



Ajouter/Transférer/Réceptionner des armes 

Exportateur l'affichage Exportateur le LPN Réinitialiser 

27 armes

sélectionnées /28 armes

 1  100 

Taper 	Classement 	Marque 	Modèle 	Calibre 	Numéro d'encodage 	Statut 
<input type="checkbox"/> Recherche 	<input type="checkbox"/> Recherche 	<input type="checkbox"/> Recherche 	<input type="checkbox"/> Recherche 	<input type="checkbox"/> Recherche 	<input type="checkbox"/> Recherche 	À nous  
<input checked="" type="checkbox"/> CARABINE	C 1° c)	GAUCHER	ETOILE (MONOCOUP)	9 MM FLOBERT (A PLOMBS)	AF676-C21- SCA0000601	Pour dépôt 
<input checked="" type="checkbox"/> FUSIL	C 1° c)	FABRICATIO N	ROBUSTE 220	CALIBRE 12/65	BA027-C21- 230271	Pour dépôt 
<input checked="" type="checkbox"/> CARABINE	C 1° c)	MANU-ARM	MONOCOUP PE	CALIBRE 410/50,7	BK295-C21- 98497	Pour dépôt 
<input checked="" type="checkbox"/> FUSIL	C 1° c)	BERETTA	S 55 (E-B)	CALIBRE 12/70 (2"3/4)	AT479-C21- B32270	Pour dépôt 
<input checked="" type="checkbox"/> CARABINE	C 1° c)	ARTISAN STEPHANOI S	MONOCOUP PE	9 MM FLOBERT (A PLOMBS)	AA752-C21- SCA0000600	Pour dépôt 
<input checked="" type="checkbox"/> CARABINE	C 1° c)	MANU-ARM	MONOCOUP PE	9 MM FLOBERT (A PLOMBS)	BK148-C21- 636442	Pour dépôt 
<input checked="" type="checkbox"/> PISTOLET	B 1°	MAUSER	C 96	7,63 MAUSER	BF988-C21- 271712	Pour dépôt 
<input checked="" type="checkbox"/> FUSIL	C 1° c)	FABRICATIO N	ROBUSTE .222	CALIBRE 16/65	BA040-C21- 278238	Pour dépôt 

Les armes sélectionnées n'ont pas le même statut. Veuillez modifier votre sélection.



Taper	Classement	Marque	Modèle	Calibre	Numéro d'encodage	Statut	À nous
<input type="checkbox"/> Recherche	<input type="checkbox"/> Recherche	<input type="checkbox"/> Recherche	<input type="checkbox"/> Recherche	<input type="checkbox"/> Recherche	<input type="checkbox"/> Recherche		<input type="checkbox"/> X
<input checked="" type="checkbox"/> FUSIL	C 1° c)	FABARM	GAMMA	CALIBRE 12/70 (2"3/4)	AW489-C21- 128793	Pour dépôt	▼
<input checked="" type="checkbox"/> CARABINE	C 1° c)	MANU-ARM	MONOCOUP PE	22 FUSIL LONG	AI688-C21- 81698	Pour dépôt	▼
<input checked="" type="checkbox"/> CARABINE	B 2° e)	SIG- MANURHIN	CSA-MR (TYPE SG 542)	243 GAGNER	BQ204-C21- SQ117	Pour dépôt	▼
<input checked="" type="checkbox"/> FUSIL	C 1° c)	VERNEY- CARRON	PIONNIER	CALIBRE 12/70 (2"3/4)	BD044-C21- 107674	Pour dépôt	▼
<input checked="" type="checkbox"/> FUSIL	C 1° c)	PEDERSOLI	SUPERPOSE R	CALIBRE 12/70 (2"3/4)	BA942-C21- 4106	Pour dépôt	▼
<input checked="" type="checkbox"/> FUSIL	C 1° c)	EL RENO	JUXTAPOSER	CALIBRE 12/70 (2"3/4)	AF015-C21- 65960	Pour dépôt	▼
<input checked="" type="checkbox"/> CARABINE	B 2° e)	IMI (ISRAEL INDUSTRIES MILITAIRES)	GALIL	222 REM	AG665-C21- 2076515	Pour dépôt	▼
<input checked="" type="checkbox"/> REVOLVER	B 1°	SCHMIDT (HERBERT) (HS)	21	22 FUSIL LONG	BI913-C21- 634545	Pour dépôt	▼
<input checked="" type="checkbox"/> PISTOLET	B 1°	MAB (MANUFACT URE D'ARMES DE BAYONNE)	MODÈLE F	22 FUSIL LONG	BQ357-C21- 658	Pour dépôt	▼
<input checked="" type="checkbox"/> CARABINE	C 1° b)	MOSIN NAGANT	1891/30	7,62 X 54 R	AK983-C21- 89189	Pour dépôt	▼
<input checked="" type="checkbox"/> PISTOLET	B 1°	BERETTA	MOD 92 FS	9 X 19 (9MM LUGER)	BS709-C21- C94546Z	Pour dépôt	▼
<input checked="" type="checkbox"/> FUSIL A POMPE	B 2° f)	FABARM	STF 12	CALIBRE 12/76 (3")	BO224-C21- PN024241	Pour dépôt	▼
<input checked="" type="checkbox"/> FUSIL A POMPE	B 2° f)	REMINGTO N	870	CALIBRE 12/76 (3")	BE158-C21- RS09705W	Pour dépôt	▼
<input checked="" type="checkbox"/> CARABINE	C 1° b)	ARMES SAUVAGES	dix	308 GAGNE (7,62 X 51MM)	BO206-C21- K271369	Pour dépôt	▼

**Les armes sélectionnées n'ont pas le même statut. Veuillez modifier votre sélection.**

Taper	Classement	Marque	Modèle	Calibre	Numéro d'encodage	Statut	
<input type="checkbox"/> Recherche	<input type="checkbox"/> Recherche	<input type="checkbox"/> Recherche	<input type="checkbox"/> Recherche	<input type="checkbox"/> Recherche	<input type="checkbox"/> Recherche	À nous	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> CARABINE	A1 11°	WORKS-ZS (ZELENY SPORT)	GAZELA 58	7,62 X 39	AR179-C21- AR179	Pour dépôt	▼
<input checked="" type="checkbox"/> CARABINE	B 2° e)	IMI (ISRAL INDUSTRIES MILITAIRES)	UZI SMG	9 X 19 (9MM LUGER)	AG685-C21- AG685	Pour dépôt	▼
<input checked="" type="checkbox"/> FUSIL	C 1° c)	ARTISAN STEPHANOI S	JUXTAPOSER	CALIBRE 12/65	AS385-C21- AA#242	En stock	▼
<input checked="" type="checkbox"/> FUSIL	C 1° c)	SILMA	SUPER MIRAGE	CALIBRE 12/70 (2"3/4)	BT896-C21- 33059	En stock	▼

Exportateur l'affichage  
sélectionnées /28 armes



Exportateur le LPN



Réinitialiser



27 armes

« ‹ 1 › » 100 ▼

© Ministère de l'intérieur - Version : 1.18.3 Nous contacter Accessibilité : partiellement conforme Mentions légales

Vu pour être annexé à mon arrêté n° 21/CAB/1967  
du

**Le Préfet**  
Pour le Préfet,  
Le chef du bureau du cabinet

Cyril ROUGIER



Les armes sélectionnées n'ont pas le même statut. Veuillez modifier votre sélection.

**Arrêté n° 21/CAB-SIDPC/949**  
**portant désignation des centres de vaccination**  
**contre la Covid-19 dans le département de la Vendée**

**Le préfet de la Vendée,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**  
**Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

**VU** le code de la santé publique, notamment son titre III et ses articles L. 3131-15 et L. 3131-16 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2215-1 ;

**VU** la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de la crise sanitaire ;

**VU** la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**VU** le décret n°204-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret du Président de la République du 3 novembre 2021 portant nomination de Monsieur Gérard GAVORY en qualité de préfet de la Vendée ;

**VU** le décret n° 2021-10 du 7 janvier 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

**VU** décret n° 2021-1268 du 29 septembre 2021 modifiant le décret n°2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire ;

**CONSIDERANT** que la vaccination est un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 ; que l'organisation de la campagne de vaccination doit prendre en compte les calendriers de livraison des vaccins, l'enjeu sanitaire d'une protection rapide des populations les plus exposées ou les plus à risque et la nécessité d'adapter l'offre de vaccination en fonction des publics ; qu'à cette fin, il importe que des structures puissent être désignées comme centres de vaccination contre la Covid-19 sur l'ensemble du territoire ;

**CONSIDERANT** que le décret n°2021-10 du 7 janvier 2021 prévoit que « La vaccination peut être assurée dans des centres désignés à cet effet par le représentant de l'État dans le département, après avis du directeur général de l'agence régionale de santé. Ces centres peuvent être approvisionnés en vaccins par les pharmaciens d'officine et, par dérogation aux dispositions du I de l'article L. 5126 du code de la santé publique, par les pharmacies à usage intérieur » ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** Les structures listées en annexe sont désignées comme centres de vaccination pour assurer la campagne de vaccination contre la Covid-19 dans le département de la Vendée.

**Article 2 :** L'arrêté préfectoral n° 21/CAB/943 portant désignation des centres de vaccination contre la Covid-19 dans le département de la Vendée est abrogé.

**Article 3 :** Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** La directrice de cabinet et le directeur de la délégation territoriale de l'agence régionale de santé Pays de la Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 03 DEC. 2021

Le préfet,



Gérard GAVORY

## ANNEXE



SE VACCINER, SE PROTÉGER.

N° national  
**0800 009 110**

## Centres de vaccination

### Inscriptions en ligne sur **Santé.fr**

Il est recommandé de réserver en ligne, pour éviter la saturation des standards téléphoniques

Centres de vaccination	Adresse	Téléphone
La Roche-sur-Yon	Petite salle des fêtes du Bourg-sous-la Roche 80 rue Emile Baumann	02 72 78 11 10
Les Sables d'Olonne	Salle Havre d'Olonne Le Havre d'Olonne 71 rue du 8 mai 1945	02 44 41 03 31
Fontenay-le-Comte	Salle des OPS 102 rue de la République	02 51 50 23 88
Terres de Montaigu	23 rue des Maines Saint-Georges-de-Montaigu	0800 009 110
Les Herbiers	Espace Herbauges 6 rue des Bains Douches	02 55 03 03 77
Challans	Salles Louis-Claude Roux 1 rue des Plantes	02 51 60 01 30
Luçon	Espace Plaisance 6 Chemin de la Motte des Quatre Seigneurs	06 75 92 05 33
Noirmoutier-en-l'Île	Square Joseph Gaillaud, rue piétonne	02 85 29 24 50
Île d'Yeu	Hôpital Dumorrié 17 impasse du Puits Raimond	0800 009 110
Saint-Hilaire-de-Riez	Complexe sportif de la Faye 47 avenue de la Faye	02 51 59 94 51

Décembre 2021



**Arrêté n°21/CAB/953**  
**portant modification de l'arrêté n°21/CAB/944 portant obligation du port du masque pour**  
**les personnes de onze ans ou plus**  
**dans certains lieux en extérieur sur toutes les communes du département de la Vendée**

Le préfet de la Vendée,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

- VU** le règlement sanitaire international du 23 mai 2005 ;
- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3136-1, L. 3131-15 et L. 3131-17 ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de la sécurité intérieure ;
- VU** la loi n° 2021-689 modifiée du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;
- VU** le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2007-1073 du 4 juillet 2007 portant publication du règlement sanitaire international du 23 mai 2005 ;
- VU** le décret du 3 novembre 2021 du président de la République portant nomination de Monsieur Gérard GAVORY en qualité de préfet de la Vendée ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°21/CAB/944 du 29 novembre 2021 portant obligation du port du masque pour les personnes de onze ans ou plus dans certains lieux en extérieur sur toutes les communes du département de la Vendée ;
- VU** l'avis du comité scientifique prévu à l'article L. 3131-19 du code de la santé publique en date du 27 juillet 2020 ;
- VU** l'avis du Haut Conseil de santé publique en date du 17 juin 2021 ;
- VU** l'avis sanitaire de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire en date du 25 novembre 2021 ;

**CONSIDÉRANT** que l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

**CONSIDÉRANT** le caractère pathogène et contagieux du virus Covid-19 ;

**CONSIDÉRANT** la situation épidémiologique dans le département de la Vendée, le caractère actif de la propagation du virus SARS-Cov-2 et ses effets en termes de santé publique ;

**CONSIDÉRANT** que le territoire de la Vendée présente, au 30 novembre 2021 un taux d'incidence moyen de 247,4 cas positifs pour 100 000 habitants soit un taux supérieur au seuil d'alerte fixé à 50 cas positifs pour 100 000 habitants ; que la Vendée présente également un taux de positivité à 5,4 % ; que ces taux sont en augmentation régulière depuis plusieurs semaines ;

**CONSIDÉRANT** que l'agence régionale de santé des Pays de la Loire recommande d'imposer le port du masque pour réduire la circulation du virus et éviter la diffusion de l'épidémie dans la population générale, tant dans les établissements clos recevant du public que dans l'espace public caractérisé par une forte concentration de population ;

**CONSIDÉRANT** l'urgence et la nécessité qui s'attachent à la prévention de tout comportement de nature à favoriser les risques de contagion, en particulier dans l'espace public favorisant les rassemblements et, par suite, propices à la circulation du virus ; qu'en outre, une hausse des contaminations et un afflux massif de patients seraient de nature à détériorer les capacités d'accueil du système médical départemental ;

**CONSIDÉRANT** que l'intérêt de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriées aux circonstances afin de prévenir et limiter les conséquences et les menaces possibles sur la santé de la population ;

**CONSIDÉRANT** que le port du masque obligatoire, pour les personnes de onze ans ou plus, dans les espaces extérieurs pouvant présenter de forte densité de population constitue une mesure de nature à limiter le risque de circulation du virus ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au préfet de prévenir les risques de propagation des infections par des mesures adaptées, nécessaires et proportionnées ;

**SUR PROPOSITION** du directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire et du directeur de cabinet du préfet ;

## **A R R E T E**

**Article 1** – L'article 1 de l'arrêté n°21/CAB/944 du 29 novembre 2021 est complété par les mots suivants :

- « pour les événements culturels, sportifs, ludiques ou festifs organisés dans l'espace public ou dans un lieu ouvert au public soumis au passe sanitaire »

**Article 2** – Est inséré après l'article 1, un article 2 ainsi rédigé :

« **Article 2** – L'obligation du port du masque dans les espaces extérieurs est obligatoire pour :

- les personnels et les élèves des écoles élémentaires ;
- les personnels et les élèves des collèges et des lycées ;
- les personnels et les enfants de six ans ou plus accueillis dans des structures d'accueil avec ou sans hébergement ;

**Article 3** – Les articles 2 à 7 de l'arrêté n°21/CAB/944 du 29 novembre 2021 sont désormais numérotés 3 à 8.

**Article 4** – Madame la Secrétaire générale, Madame la directrice de cabinet, Monsieur et Madame les sous-préfets d'arrondissement, Madame le colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Vendée, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique, Mesdames et Messieurs les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 3 décembre 2021

Le préfet,



Gérard GAVORY



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la Vendée  
Direction de la citoyenneté  
et de la légalité**

Arrêté N°<sup>667</sup>/2021/DRLP1  
portant agrément de M. Daniel MOREAU,  
en qualité de garde-chasse particulier  
pour la surveillance des territoires de M. Hubert BUCQUOY

le préfet de la Vendée,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le Code de procédure pénale, notamment ses articles 29, 29-1 et R 15-33-24 à R 15-33-29-2 .

Vu le code de l'environnement, notamment son article R 428-25 ;

Vu l'arrêté n° 08/DRLP/353 en date du 20 mars 2008 portant reconnaissance de l'aptitude technique de M. Daniel MOREAU, en qualité de garde-chasse particulier ;

Vu la commission reçue le 20 septembre 2021 de M. Hubert BUCQUOY, en sa qualité de détenteur du droit de chasse, délivrée à M. Daniel MOREAU, par laquelle il lui confie la surveillance de son droit de chasse sur la commune du Givre ;

Vu les éléments joints à la demande d'agrément ;

Arrête

Article 1 : M. Daniel MOREAU, né le 08 août 1952 aux Essarts-en-Bocage, domicilié « la Golandière » à la Boissière-des-Landes, est agréé en qualité de garde-chasse particulier pour constater tous les délits et contraventions dans le domaine de la chasse prévus au code de l'environnement qui portent préjudice aux droits de chasse de M. Hubert BUCQUOY, sur la commune du Givre.

Article 2 : La commission susvisée et le plan faisant apparaître le territoire concerné sont annexés au présent arrêté.

Article 3 : Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date de l'arrêté.

Article 4 : Dans l'exercice de ses fonctions, M. Daniel MOREAU doit faire figurer de manière visible sur ses vêtements la mention « garde-chasse particulier » à l'exclusion de tout autre mention. Elle doit être porteuse en permanence du présent arrêté ou de sa carte d'agrément qui doivent être présentés à toute personne qui en fait la demande.

Article 5 : Le présent agrément doit être retourné sans délai à la préfecture en cas de cessation de fonctions, que celles-ci résultent de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification, d'un recours gracieux auprès du préfet ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de la transition écologique et solidaire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

Article 7 : la secrétaire générale de la préfecture de la Vendée est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera notifié au commettant ainsi qu'au garde particulier. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 25 NOV. 2021

Le préfet,  
Pour le Préfet  
Le Chef du Bureau

Alexandre SAMYLOURDES



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VENDÉE vu pour être annexé à mon arrêté  
du

Préfecture  
Direction de la Réglementation et des  
Libertés Publiques

Bureau des Elections et de  
la Réglementation

Dossier suivi par : Sophie DORE  
Tél. : 02.51.36.71.06  
Fax : 02.51.36.70.27  
sophie.dore@vendee.gouv.fr

25 NOV. 2018  
Pour le Préfet  
Le Chef du Bureau

Alexandre SAMYLOURDES

**COMMISSIONNEMENT**

Je soussigné(e),

Nom et prénoms : Bucquay Hubert

Epouse : .....

Date et lieu de naissance : 14-09-1967 à NANTES

Domicile : 8 La Dultière - 85540 LE GIVRE

Mail : hubert.bucquay@gmail.com Téléphone : 06.16.69.75.18

Agissant en qualité de : .....

Commissionne M(~~Mme~~) Nom et Prénom : NOBEAU Daniel

Epouse : .....

Date et lieu de naissance : 8-08-1952 aux ESTARTS

Domicile : Le Calanchie - 85430 LA BOULANGERIE DES CHAVES

Mail : patricia.sochet@orange.fr Téléphone : 07.70.62.18.92

en qualité de :  garde-chasse particulier  garde-pêche particulier

garde des bois particulier  garde la voirie routière  garde du littoral

(cocher l'une des cases ci-dessus)

Pour assurer la surveillance de ma (ou mes) propriété / mes droits de chasse / mes droits de pêche (rayer les mentions inutiles) situés à :

Commune, massif forestier, plan d'eau, cours d'eau....	Superficie	N° des parcelles	N° section au cadastre
<u>LE GIVRE</u>	<u>164a 25ca 40ca</u>	<u>897-679-981</u> <u>428-431</u>	
		<u>430-681-682</u>	
		<u>685-686-687</u>	
		<u>833-832-831</u>	
		<u>430-447-446</u>	
		<u>442-443-444</u>	
		<u>445-448-449</u>	


Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater les infractions suivantes (rayer les mentions inutiles selon la spécialité du garde et des droits détenus par le commettant) :

- infractions touchant à la propriété prévues et réprimées par le code pénal notamment (destruction, dégradations, incendie, tags, dépôts de déchets, etc....) ;
- infractions commises en matière de chasse prévues par le code de l'environnement ;
- infractions commises en matière de pêche en eau douce prévues par le code de l'environnement ;
- infractions touchant à la propriété forestière ;
- infractions touchant au domaine routier prévues par le code de la voirie routière
- autres : .....

Vu pour être annexé à mon arrêté  
du  
25 NOV. 2021  
Le Préfet  
Le Chef du Bureau  
Alexandre SAMYLOURDES

Fait à Quirke, le 8-07-2021

Signature du Commettant



Bucquoy Hubert

8, La Duinière

85540 CE GIVRE

Vu pour être annexé à mon arrêté  
du

25 NOV. 2021

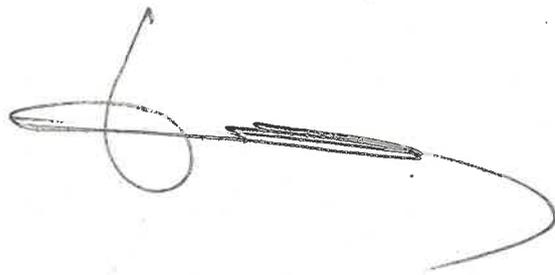
Pour le Préfet  
Le Chef du Bureau

Alexandre SAMYLOURDES

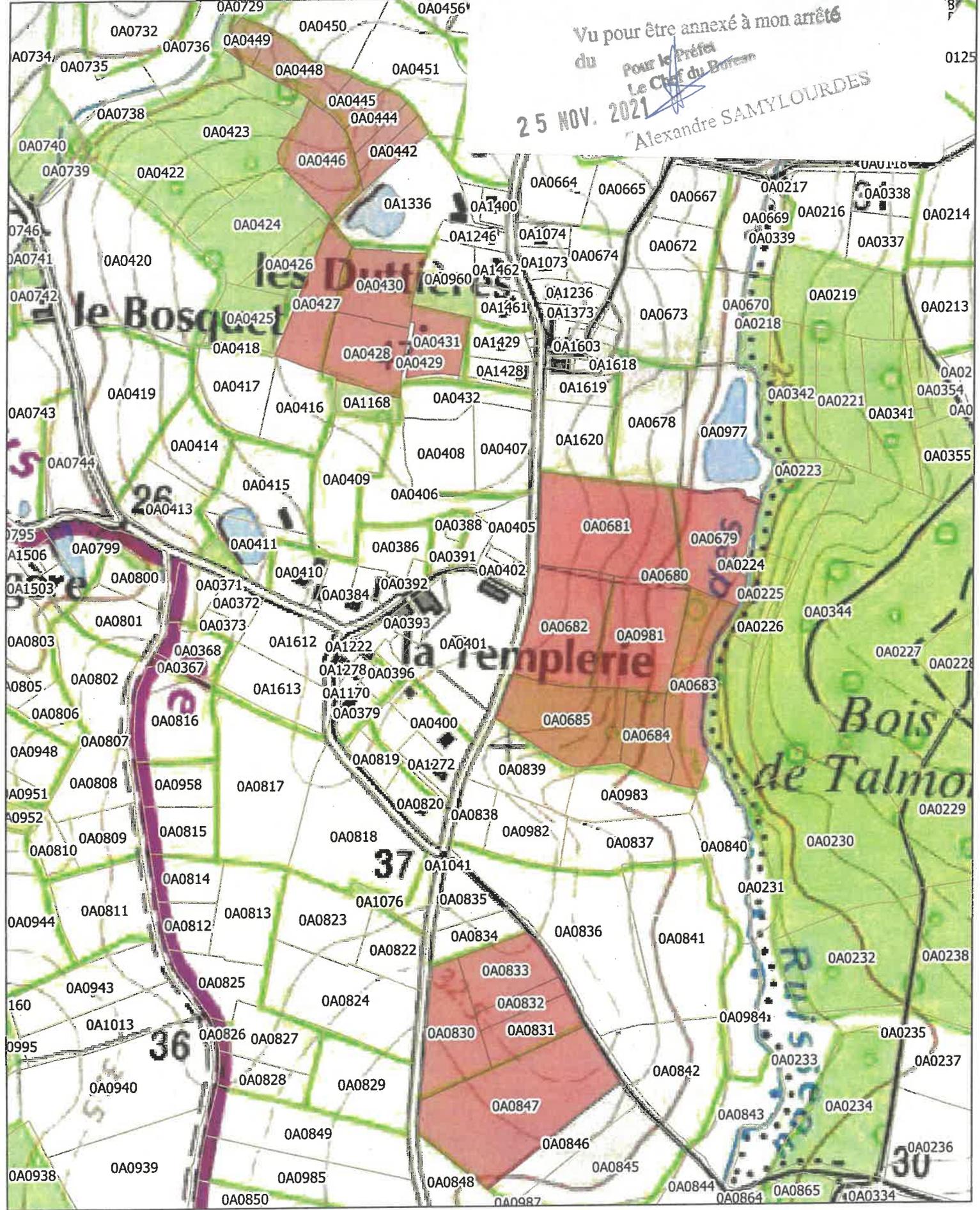
Je soussigné certifie au 1<sup>er</sup> hubert de pour  
l'année à venir et les suivants par toute  
reconduction titulaire de droit de l'aire sur  
les parcelles cadastrées section A n° 847, 679,  
981, 428, 431 et 432.

Fait au Givre le 8-11-2021

pour faire valoir ce qui de droit.

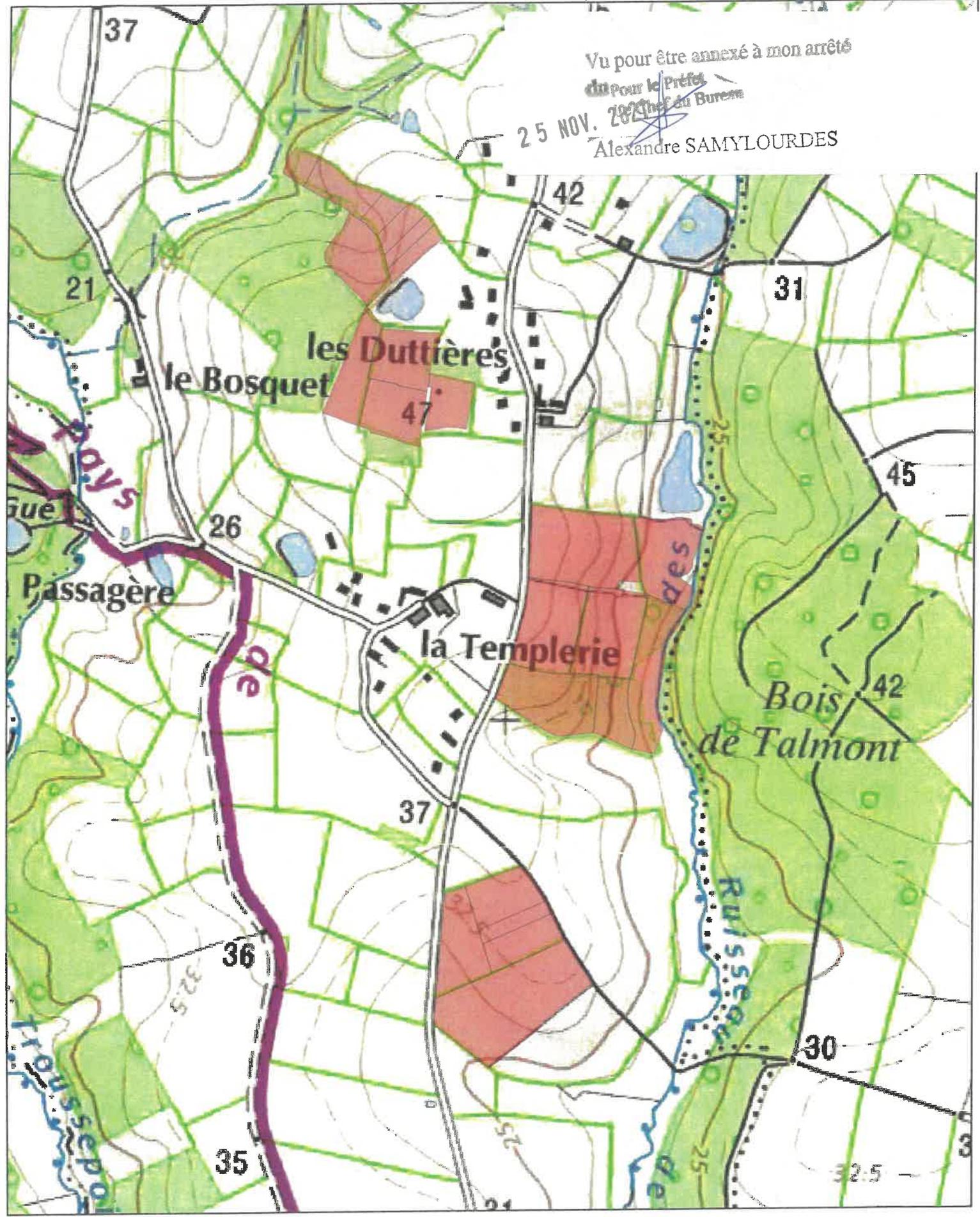


Vu pour être annexé à mon arrêté  
 du Pour le Préfet  
 Le Chef du Bureau  
 25 NOV. 2021  
 Alexandre SAMYLOURDES



CP BUCQUOY HUBERT	HUBERT BUCQUOY	Chasse privée	S.Totale déclarée: 0 Ha		Commune de rattachement LE GIVRE
			S.calculée: 16.28 Ha		
		1:5 500		Bois : 0 Ha	Commune(s) de localisation LE GIVRE
				Plaine : 0 Ha	
			10 août 2021	Réalisation Christophe CAROPIFFA II	

Vu pour être annexé à mon arrêté  
 du pour le Préfet  
 25 NOV. 2021 Chef du Bureau  
 Alexandre SAMYLOURDES



CP BUCQUOY HUBERT	HUBERT BUCQUOY	Chasse privée	S.Totale déclarée: 0 Ha		Commune(s) de localisation LE GIVRE	Commune de rattachement LE GIVRE
			S.calculée: 16.28 Ha			
		1:7 000		10 août 2021	Secteur 3	Réalisation Christophe GARORIFAI
				Bois : 0 Ha		



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la Vendée  
Direction de la citoyenneté  
et de la légalité**

Arrêté N° *668* /2021/DRLP1  
portant agrément de Laurent FERRE-VRIGNAUD,  
en qualité de garde-chasse particulier  
pour la surveillance des territoires de M. Pierre-Marie MANDIN  
et M. Lionel BERNARD

le préfet de la Vendée,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le Code de procédure pénale, notamment ses articles 29, 29-1 et R 15-33-24 à R 15-33-29-2 .

Vu le code de l'environnement, notamment son article R 428-25 ;

Vu l'arrêté n° 278/SPS/08 en date du 20 août 2008 portant reconnaissance de l'aptitude technique de M. Laurent FERRE-VRIGNAUD en qualité de garde-chasse particulier ;

Vu les commissions reçues le 20 septembre 2021 de M. Pierre-Marie MANDIN, en sa qualité de détenteur du droit de chasse et de M. Lionel BERNARD, en sa qualité de propriétaire, délivrées à M. Laurent FERRE-VRIGNAUD, par lesquelles ils lui confient la surveillance de leur droit de chasse sur les communes de Saint-Julien-des-Landes et la Mothe-Achard ;

Vu les éléments joints à la demande d'agrément ;

Arrête

Article 1 : M. Laurent FERRE-VRIGNAUD, né le 12 avril 1968 à la Roche-sur-Yon, domicilié 38 rue du Moulin 85150 les Achards, est agréé en qualité de garde-chasse particulier pour constater tous les délits et contraventions dans le domaine de la chasse prévus au code de l'environnement qui portent préjudice aux droits de chasse de M. Pierre-Marie MANDIN, sur la commune de Saint-Julien-des-Landes et de M. Lionel BERNARD, sur les communes des Achards et de Saint-Julien des Landes.

Article 2 : Les commissions susvisées et les plans faisant apparaître les territoires concernés sont annexés au présent arrêté.

Article 3 : Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date de l'arrêté.

Article 4 : Dans l'exercice de ses fonctions, M. Laurent FERRE-VRIGNAUD doit faire figurer de manière visible sur ses vêtements la mention « garde-chasse particulier » à l'exclusion de tout autre mention. Elle doit être porteuse en permanence du présent arrêté ou de sa carte d'agrément qui doivent être présentés à toute personne qui en fait la demande.

Article 5 : Le présent agrément doit être retourné sans délai à la préfecture en cas de cessation de fonctions, que celles-ci résultent de l'initiative du garde particulier, de ses employeurs ou de la perte des droits des commettants.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification, d'un recours gracieux auprès du préfet ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de la transition écologique et solidaire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

Article 7 : la secrétaire générale de la préfecture de la Vendée est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera notifié aux commettants ainsi qu'aux gardes particuliers. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 25 NOV. 2021

Le préfet,

~~Pour le Préfet  
Le Chef de Bureau~~

Alexandre SAMYLOURDES



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VENDÉE

Préfecture

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques

Bureau des Elections et de la Réglementation

Dossier suivi par : Sophie DORE

Tél. : 02.51.36.71.06

Fax : 02.51.36.70.27

sophie.dore@vendee.gouv.fr

Vu pour être annexé à mon arrêté

25 NOV. 2021 Pour le Préfet Le Chef du Bureau

Alexandre SAMYLOURDES

COMMISSIONNEMENT

Je soussigné(e),

Nom et prénoms : MANDIN Pierre Marie Jacques Michel

Epouse : Thérèse Lydie

Date et lieu de naissance : 23/06/1969

Domicile : La Madeleine 85150 LES ACHARDS

Mail : pierre.marie.mandin.1@wanadoo.fr Téléphone : 06.86.98.2511

Agissant en qualité de : Détenteur du droit de chasse

Commissionne M(Mme) Nom et Prénom : FERRE - VRIENAUD Laurent

Epouse : Ferné Vrienaud Aurélie

Date et lieu de naissance : 22/04/1968 à La Roche sur Yon

Domicile : 38 rue du moulin 85150 LES ACHARDS

Mail : laurent.ferre.85@gmail.com Téléphone : 07.54.32.94.20

en qualité de :  garde-chasse particulier  garde-pêche particulier

garde des bois particulier  garde la voirie routière  garde du littoral

(cocher l'une des cases ci-dessus)

Pour assurer la surveillance de ma (ou mes) propriété / mes droits de chasse / mes droits de pêche (rayer les mentions inutiles) situés à :

Commune, massif forestier, plan d'eau, cours d'eau...	Superficie	N° des parcelles	N° section au cadastre
St Julien Des Landes	43 ha 34	576 - 574 - 573-684 708 - 709 - 710 - 711 712 - 713 - 714 715	B
		716 - 1024 1030 1032 - 1034 - 1036	B
		1035 - 1036 - 1029 1028 - 1030 1027	B
		1026 - 1025	B

L...  
B.M.H


Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater les infractions suivantes (rayer les mentions inutiles selon la spécialité du garde et des droits détenus par le commettant) :

- infractions touchant à la propriété prévues et réprimées par le code pénal notamment (destruction, dégradations, incendie, tags, dépôts de déchets, etc....) ;
- infractions commises en matière de chasse prévues par le code de l'environnement ;
- infractions commises en matière de pêche en eau douce prévues par le code de l'environnement ;
- infractions touchant à la propriété forestière ;
- infractions touchant au domaine routier prévues par le code de la voirie routière
- autres : .....

Vu pour être annexé à mon arrêté  
du  
25 NOV. 2021  
Le Chef du Bureau  
Alexandre SAMYLOURDES

Fait à Les ACHARDS....., le 17 mars 2021.....

Signature du Commettant



## CONVENTION DE CHASSE ECHANGE DE PARCELLE

Entre M. MANDIN Pierre-Marie, domicilié La Madeleine - 85150 LES ACHARDS.  
Matricule du territoire de chasse : 854271

D'une part,

Et M. DE LA BASSETIERE Edouard, domicilié 10 La Bassetière - 85150 SAINT  
JULIEN DES LANDES. Matricule du territoire de chasse : 850588

D'autre part,

Il est convenu en vue de faciliter l'exercice de la chasse et de la gestion du sanglier *et renard*  
un échange de parcelles sur les terrains sis sur la commune de SAINT JULIEN DES  
LANDES au lieu-dit La Petite Poissolière.

M. DE LA BASSETIERE Edouard rétrocède à M MANDIN Pierre-Marie les parcelles  
suivantes (voir plan en annexe) :

- B 576	- B 684	- B 708
- B 709	- B 710	- B 711
- B 712	- B 713	- B 714
- B 715	- B 716	- B 1024
- B 1369	- B 1370	- B 574
		- B 573

### Conditions particulières :

La présente convention s'applique pour l'espèce sanglier.

Chaque détenteur se réserve le droit de chasse et s'engage à respecter les  
territoires. Les agents de la Fédération s'attacheront à la bonne application de cette  
dernière disposition. Chaque partie s'attachera à régler les loyers correspondants à  
ses baux de chasse respectifs.

### Durée :

La présente convention est conclue pour une durée de 1 année, commençant à  
courir le 01/06/2021 pour se terminer le 31/05/2022.

### Observation:

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

EB  
P.M.M.

Vu pour être annexé à mon arrêté  
du **25 NOV. 2021**  
Pour le Préfet  
Le Chef du Bureau  
Alexandre SAMYLOURDES

## BAIL DE CHASSE COLLECTIF ANNUEL

Entre les soussignés :

BRIGITTE DELAIR DE ROQUEFEUIL demeurant 176 Avenue Barthelémy Buyer, 69009

Lyon agissant en qualité de propriétaire bailleur d'une part,

et

PIERRE MARIE MANDIN et ALEXANDRE MANDIN, demeurant à la Madeleine, 85150 La

Mothe Achard agissant en qualité de preneurs d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Mme BRIGITTE DELAIR DE ROQUEFEUIL loue à M. PIERRE MARIE MANDIN et M. ALEXANDRE MANDIN le droit exclusif de chasse ainsi que le droit des destructions des nuisibles sur les terres de La Petite Poissolière sur la commune de ST Julien Des Landes d'une contenance de 16 hectares 43.

La présente location est faite pour une durée d'un an commençant à partir du 07 septembre 2021 pour finir le 07 septembre 2022.

A l'expiration de cette première période d'une année, le bail continuera par tacite reconduction de tous les ans et pourra être dénoncé par chaque partie six mois avant la fin de chaque période annuelle.

La présente location est consentie aux conditions suivantes :

1 - M. PIERRE MARIE MANDIN et ALEXANDRE MANDIN se conformeront aux prescriptions des lois et décrets sur la police de la chasse.

2- La surveillance des terrains sera confiée à la fédération départementale des chasseurs de la Vendée et au garde privé et les frais de gardiennage seront à la charge de M. PIERRE MARIE MANDIN et ALEXANDRE MANDIN.

3- M. PIERRE MARIE MANDIN et ALEXANDRE MANDIN prennent à leur charge le débroussaillage des allés des bois et l'entretien du terrain de la maison attenante « La Petite Poissolière »

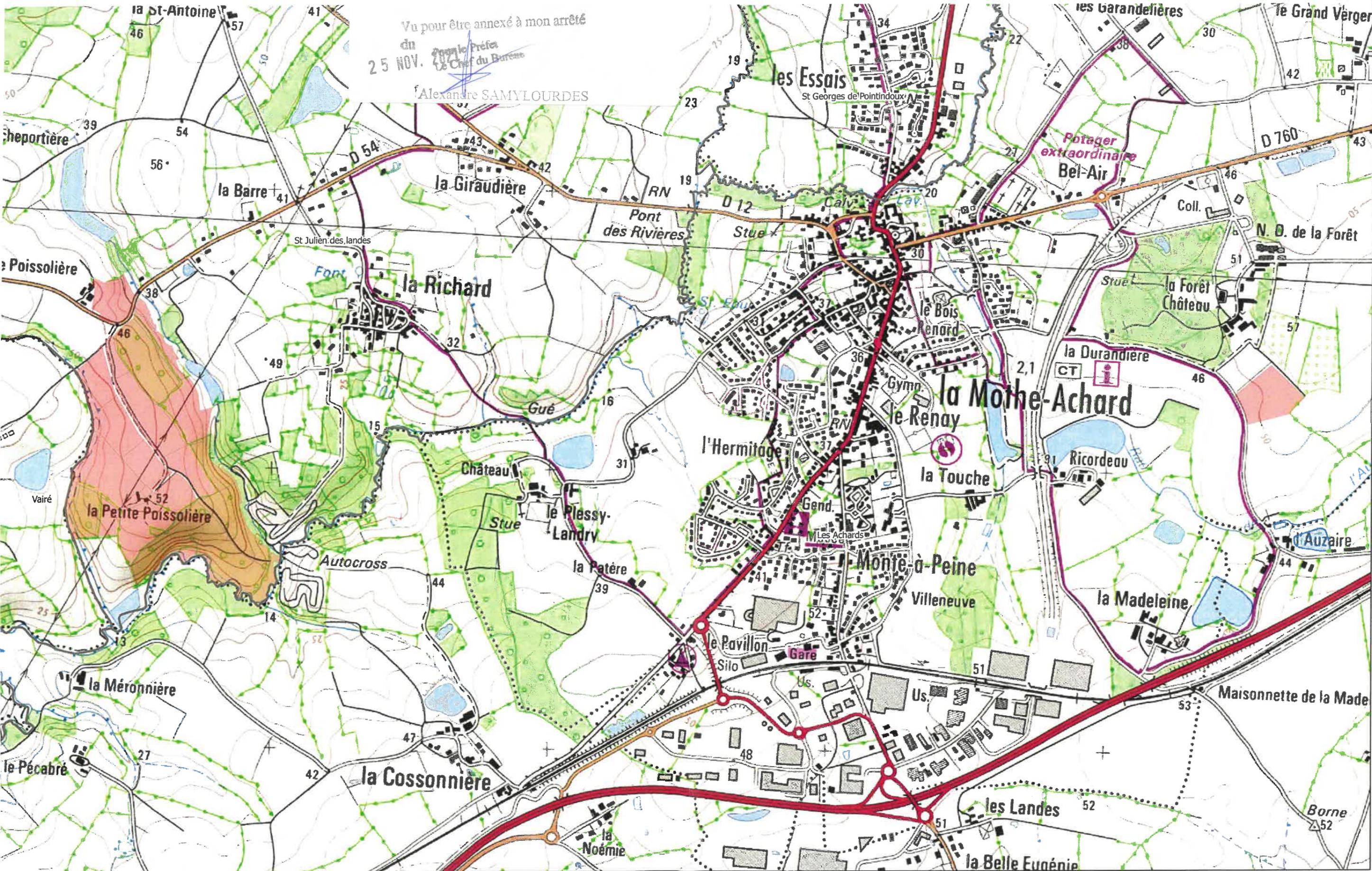
Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 750 euros que les preneurs s'obligent à payer en un seul terme le 07 septembre de chaque année de location.

Fait le 9 janvier 2021 à Lyon

B Delair

Mandin  
Alexandre  
[Signature]

[Signature]  
Achard  
Pierre Marie  
[Signature]



PIERRE MARIE MANDIN  8 5 4 2 7 1	CP MANDIN PIERRE MARIE		Adhésion service	S.Totale déclarée:	Plaine :	Commune(s) de localisation ST JULIEN DES LANDES, LA MOTHE ACHARD	Commune de rattachement ST JULIEN DES LANDES
	Secteur 1		Chasse privée	S.calculée:	Bois :		
Commentaires:	10 septembre 2021	Réalisation Marc LORIEUX	1:12 000				



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VENDÉE

Préfecture  
Direction de la Réglementation et des  
Libertés Publiques

Bureau des Elections et de  
la Réglementation

Dossier suivi par : Sophie DORE  
Tél. : 02.51.36.71.06  
Fax : 02.51.36.70.27  
[sophie.dore@vendee.gouv.fr](mailto:sophie.dore@vendee.gouv.fr)

Vu pour être annexé à mon arrêté  
du  
25 NOV. 2021  
Pour le Préfet  
Le Chef du Bureau  
Alexandre SAMYLOURDES

## COMMISSIONNEMENT

Je soussigné(e),

Nom et prénoms : BERNARD LIOMEL

Epouse : .....

Date et lieu de naissance : 8-05-58 au Sables d'Olonne

Domicile : 2 Rue de la Meule 85150 La Chapelle Acheval

Mail : lionel.bernard0781@orange.fr Téléphone : 06-8033-14-02

Agissant en qualité de : Propriétaire

Commissionne M(Mme) Nom et Prénom : FERRE-VRIGNAUD Laurent

Epouse : .....

Date et lieu de naissance : 12-04-1968 La Roche sur Yon

Domicile : 38 rue du moulin 85150 LES ACHARDS

Mail : Pauventjeune.85@gmail.com Téléphone : 0754329490

en qualité de :  garde-chasse particulier  garde-pêche particulier

garde des bois particulier  garde la voirie routière  garde du littoral

(cocher l'une des cases ci-dessus)

Pour assurer la surveillance de ma (ou mes) propriété / mes droits de chasse / mes droits de pêche (rayer les mentions inutiles) situés à :

Commune, massif forestier, plan d'eau, cours d'eau....	Superficie	N° des parcelles	N° section au cadastre
<u>Saint Julien des Landes</u>	<u>35980</u>	<u>1463</u>	<u>A</u>
<u>" "</u>	<u>1275</u>	<u>1851</u>	<u>A</u>
<u>" "</u>	<u>1855</u>	<u>981</u>	<u>B</u>
<u>" "</u>	<u>7550</u>	<u>982</u>	<u>B</u>

.../...

St Julien des Herbes	1695	980	B
"    "    "	390	377	B
"    "    "	6750	984	B
"    "    "	2690	993	B
"    "    "	970	1022	B
"    "    "	4290	1016	B
"    "    "	19060	1023	B
"    "    "	6560	1126	B
les Acharods	17460	01-17	AE

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater les infractions suivantes (rayer les mentions inutiles selon la spécialité du garde et des droits détenus par le commettant) :

- infractions touchant à la propriété prévues et réprimées par le code pénal notamment (destruction, dégradations, incendie, tags, dépôts de déchets, etc....) ;
- infractions commises en matière de chasse prévues par le code de l'environnement ;
- infractions commises en matière de pêche en eau douce prévues par le code de l'environnement ;
- infractions touchant à la propriété forestière ;
- infractions touchant au domaine routier prévues par le code de la voirie routière
- autres : .....

Vu pour être annexé à mon arrêté  
du  
25 NOV. 2021  
Le Préfet  
Le Chef du Bureau  
Alexandre SAMYLOURDES

Fait à ...LES...ACHARODS., le ...5...05...2021.....

Signature du Commettant



BERNARD

LIONEL

2 Rue de la Meule

85150 la chapelle Achaud

fait le 7-09-2021

Je Soussigné Mr Bernard Lionel  
Propriétaire des parcelles N° de cadastre  
B977-B 980-B981-B982-B984 -B993-B1016-B1126  
lieu - dit la Richard St Julien des Landes  
A 1463 - A 1851 lieu - dit la Mouzinière  
ST Julien des Landes AE 17 lieu - dit  
la Ste Marie les Achauds et d'un droit  
de chasse avec Bail sur la Ferme de  
Ricordeau les Achauds N° des Parcelles ZB 25  
ZB 14 - ZB 27 - ZB 12 . J'autorise Mr Laurent  
Ferre Uniquanal en qualité de garde de chasse  
Particulier à exercer ses Fonctions sur les  
Territoires ci-joint

Fait pour Valain ce que de Droits

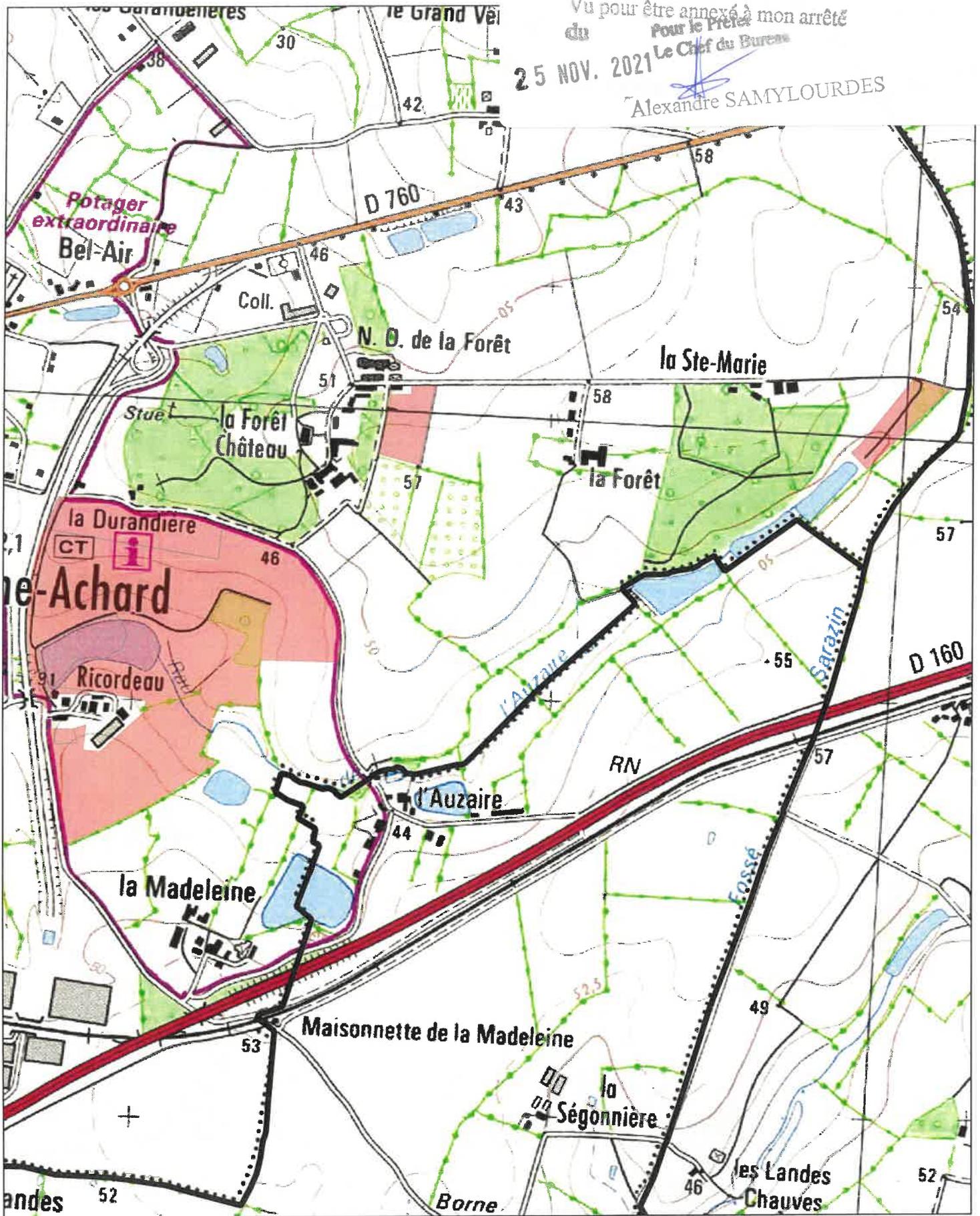


Vu pour être annexé à mon arrêté  
du

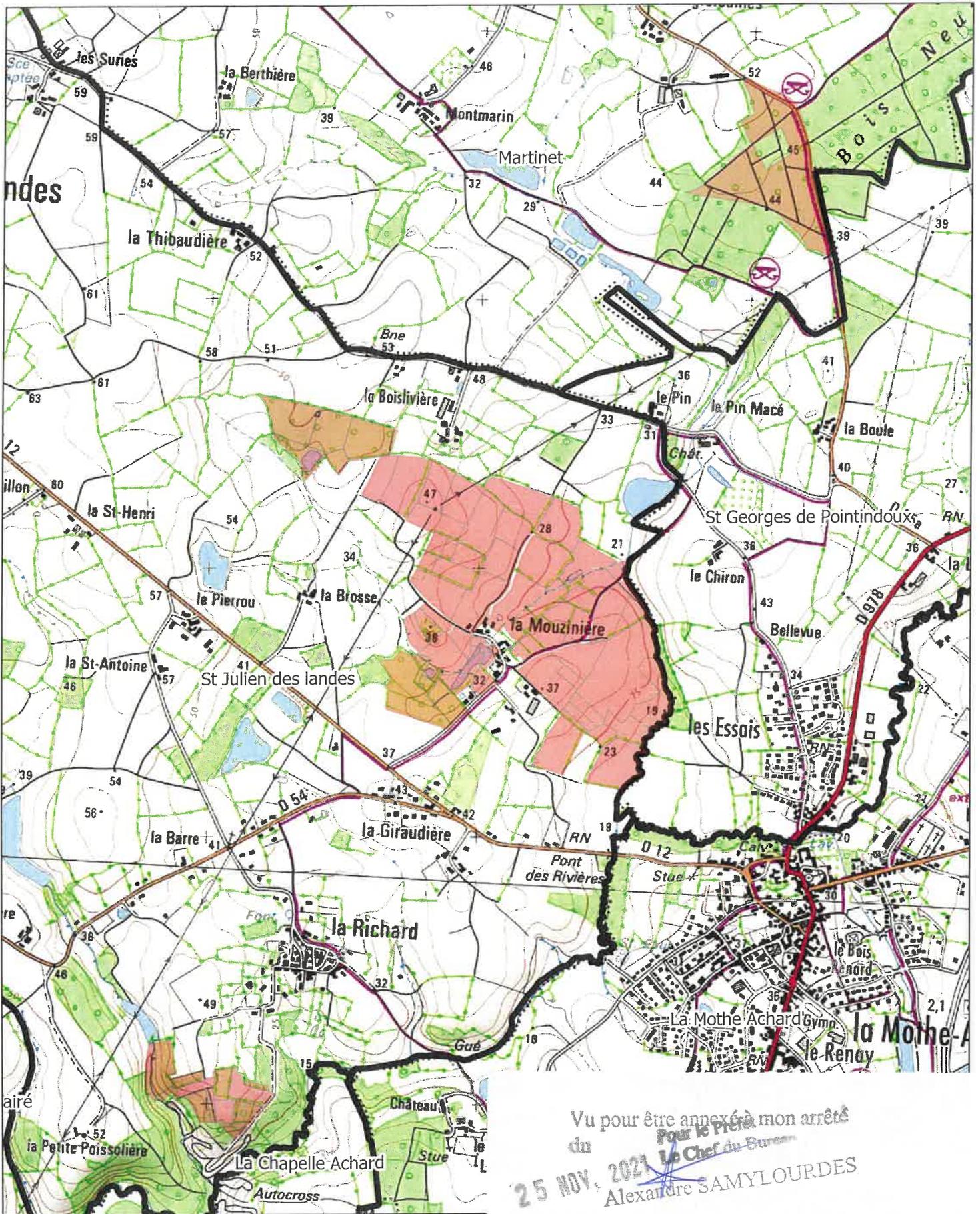
25 NOV. 2021  
Le Chef du Bureau

Alexandre SAMYLOURDES

Vu pour être annexé à mon arrêté  
 du **25 NOV. 2021**  
 Pour le Préfet  
 Le Chef du Bureau  
 Alexandre SAMYLOURDES



CP2 BERNARD LIONEL	LIONEL BERNARD		S.Totale déclarée: 40 Ha	Commune(s) de localisation LA MOTHE ACHARD	Commune de rattachement LA MOTHE ACHARD
		Chasse privée	S.calculée: 40,59 Ha		Réalisation Marc LORIEUX
		1:11 631		Bois : 37 Ha	Secteur I
		19 mars 2020		Plaine : 3 Ha	



Vu pour être annexé à mon arrêté  
 du **25 NOV. 2021**  
 Pour le Préfet  
 Le Chef de Bureau  
 Alexandre SAMYLOURDES

CP1 BERNARD LIONEL	LIONEL BERNARD	Chasse privée	S.Totale déclarée: 100 Ha		Commune(s) de localisation ST JULIEN DES LANDES	Commune de rattachement ST JULIEN DES LANDES
			S.calculée: 104.69 Ha			
		1:18 000		08 avril 2020	Bois : 31 Ha	Réalisation Marc LORIEUX
					Plaine : 69 Ha	



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la Vendée  
Direction de la citoyenneté  
et de la légalité**

Arrêté N° 679 /2021/DRLP1  
autorisant la congrégation des Frères de Saint-Gabriel  
à régulariser un acte de constitution de servitude de passage au profit de la société GRDF,  
et celui de la rétrocession d'espaces communs à l'association syndicale libre  
dénommée « l'Orée du Bois de la Frémonière »,  
sises à Haute-Goulaine

Le préfet de la Vendée,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu l'ordonnance du 14 janvier 1831 relative aux donations et legs, acquisitions et aliénations de biens concernant les établissements ecclésiastiques et les communautés religieuses de femmes ;

Vu la loi du 24 mai 1825 modifiée par la loi du 30 mai 1941 relative à l'autorisation et à l'existence légale des congrégations et communautés religieuses de femmes ;

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association ;

Vu le décret n° 2007-807 du 11 mai 2007 modifié, notamment son article 7 relatif aux associations, fondations, congrégations et établissements du culte et portant application de l'article 910 du code civil ;

Vu l'acte notarié en date du 22 septembre 2016 contenant le dépôt des pièces nécessaires pour la création du lotissement dénommé « l'Orée du Bois de la Frémonière » sis à Haute-Goulaine, les statuts de l'association syndicat libre regroupant les propriétaires des parcelles de terrain du lotissement ainsi que la constitution d'une servitude de passage au profit de la société GRDF ;

Vu la demande en date du 10 novembre 2021 émanant de l'office notarial CIRMAN TESSIER BAGET, sis à Nantes, agissant pour le compte de son client, la congrégation des Frères de Saint-Gabriel, sise à Saint-Laurent-sur-Sèvre, qui sollicite la régularisation de deux actes notariés dans le cadre d'une opération de création d'un lotissement sur la commune de Haute-Goulaine en Loire-Atlantique ;

Arrête

Article 1: Le Supérieur Provincial de la congrégation des Frères de Saint-Gabriel, au nom de l'établissement principal de cette congrégation existant légalement à Saint-Laurent-sur-Sèvre, en vertu du décret ministériel du 08 septembre 1971, est autorisée à :

- céder au profit de l'association syndicale libre dénommée « l'Orée du Bois de la Frémonière », dont le siège est à la mairie au 2 rue Victor Hugo à Haute-Goulaine les parcelles de terrain formant la voirie du lotissement dénommé « l'Orée du Bois de la Frémonière » sis à Haute-Goulaine et figurant au cadastre sous la section CL numéro 223 et section CL numéro 235, au lieu-dit La Pinelière d'une surface totale de 12a88ca ;

- désigner la société GRDF comme bénéficiaire d'une servitude de passage sur la parcelle à usage de voirie, cadastrée section CL numéro 223 au lieu-dit « la Pinelière » à Haute-Goulaine.

Article 2 : la secrétaire générale de la préfecture de la Vendée est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une copie est adressée à la Province de France.

Fait à La Roche-sur-Yon, le **01 DEC. 2021**

Le préfet,  
Pour le Préfet,  
la secrétaire générale de la Préfecture  
de la Vendée

  
Anne PAGAND



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la Vendée  
Direction de la citoyenneté  
et de la légalité**

**Arrêté N° 680 /2021/DRP1  
portant autorisation d'extension du cimetière  
communal de Givrand**

**le préfet de la Vendée,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2223-1 et R 2223-1 ;

Vu la délibération en date du 15 décembre 2020 par laquelle le conseil municipal de Givrand approuve le projet d'extension du cimetière ;

Vu l'étude hydrogéologique réalisée le 03 mars 2021 qui précise que le respect des préconisations évoquées dans son rapport ;

Vu le courrier de la direction régionale des affaires culturelles, en date du 1<sup>er</sup> juin 2021, adressé à la mairie de Givrand, qui indique que les parcelles du terrain destinées à l'extension du cimetière ne feront l'objet d'aucune prescription complémentaire d'archéologie préventive suite à un diagnostic archéologique ;

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 29 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté en date du 04 mai 2021 par lequel le maire de la commune de Givrand décide de l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'extension du cimetière communal du lundi 31 mai 2021 au vendredi 2 juillet 2021, soit 33 jours consécutifs ;

Vu l'avis favorable rendu par l'agence régionale de santé Pays-de-la-Loire en date du 15 septembre 2021 ;

Vu le décret du président de la république du 3 novembre 2021 portant nomination de M. Gérard GAVORY, en qualité de préfet de la Vendée ;

Vu l'avis favorable émis par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques en sa séance du 25 novembre 2021 ;

Considérant que le projet permettra à la commune de Givrand de satisfaire à ses obligations en matière d'inhumations ;

## Arrête

Article 1 : La commune de Givrand est autorisée à étendre l'emprise de son cimetière implanté dans le centre-bourg entre la rue du Bourg et la rue de la Vallée. Le terrain projeté pour l'extension se situe dans le prolongement sud-est de l'existant pour une surface totale de 930 m<sup>2</sup> sur une parcelle cadastrée au numéro 494P de la section AH.

Article 2 : Il est préconisé d'interdire, par voie d'arrêté municipal, l'usage des puits dans un rayon de 35 mètres autour du cimetière ;

Article 3 : Cette décision peut être contestée, dans un délai de deux mois suivant sa notification, soit auprès du préfet de la Vendée par un recours gracieux, soit auprès du tribunal administratif de Nantes par un recours contentieux.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture de la Vendée et le maire de la commune de Givrand, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise à l'agence régionale de santé ainsi qu'au commissaire-enquêteur. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon, le

**01 DEC. 2021**

Le préfet,

Pour le PRÉFET

Le Délégué

Cyrille GARDAN



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la Vendée  
Direction de la citoyenneté  
et de la légalité**

Arrêté N° *681* /2021/DRLP1  
portant autorisation de  
création d'une chambre funéraire sise au Fenouiller

Le préfet de la Vendée,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2223-19 et suivants, les articles R 2223-74 et suivants et les articles D 2223-80 à D 2223-87 ;

Vu la demande de création d'une chambre funéraire reçue le 25 mai 2021 de Mme Sabrina LECERF et M. Benjamin PAQUEREAU, représentant la SCI MAD'HO, sise 117 rue de la Sainte Famille 85440 Talmont-Saint-Hilaire ;

Vu l'avis au public publié dans deux journaux locaux d'annonces légales, Ouest-France en date du 22 juillet 2021 et Vendée Agricole le 23 juillet 2021 ;

Vu l'avis favorable du conseil municipal de la commune du Fenouiller en date du 22 septembre 2021, portant sur le projet de création d'une chambre funéraire, rue de Nantes, dans la zone d'activité économique « la Fraignaie » ;

Vu le décret du président de la république du 3 novembre 2021 portant nomination de M. Gérard GAVORY en qualité de préfet de la Vendée ;

Vu l'avis favorable émis par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques en sa séance du 25 novembre 2021 ;

Considérant l'absence d'atteinte à l'ordre public et de danger pour la salubrité publique ;

Arrête

Article 1 : La SCI MAD'HO, dont le siège social est au 117 rue de la Sainte Famille, identifiée sous le numéro SIRET 89920516500017, représentée par Mme Sabrina LECERF et M. Benjamin PAQUEREAU, est autorisée à réaliser une chambre funéraire qui sera située Rue de Nantes dans la zone d'activité économique « la Fraignaie » au Fenouiller.

Article 2 : La création de la chambre funéraire, dans sa réalisation, devra répondre aux prescriptions techniques prévues par les articles D.2223-80 et suivants du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

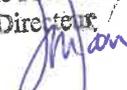
Article 3 : Avant son exploitation et son ouverture au public, l'exploitant de la chambre funéraire devra faire effectuer une visite de conformité technique prévue à l'article D.2223-87 du C.G.C.T., par un bureau de contrôle accrédité, puis solliciter l'habilitation préfectorale prévue par l'article L. 2223-23 du même code.

Article 4 : Toute extension ou modification de la chambre funéraire devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation préfectorale préalable dans les mêmes formes que la présente autorisation.

Article 5 : la secrétaire générale de la préfecture de la Vendée, le maire de la commune du Fenouiller et Madame la Colonelle commandant le groupement de la Gendarmerie de la Vendée sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise aux co-gérants. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon, le **01 DEC. 2021**

Le préfet,  
Pour le PRÉFET  
Le Directeur

  
Cyrille GARDAN



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la Vendée  
Direction de la citoyenneté  
et de la légalité**

**Arrêté N° 683 /2021/DRLP1  
portant autorisation de  
création d'une chambre funéraire sise à l'Île-d'Olonne**

**Le préfet de la Vendée,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2223-19 et suivants, les articles R 2223-74 et suivants et les articles D 2223-80 à D 2223-87 ;

Vu la demande de création d'une chambre funéraire reçue le 23 août 2021 de M. Jean-Marc DEBORD, gérant de la SARL POMPES FUNEBRES DE VENDEE, sise 214-216 avenue François Mitterrand, Olonne-sur-Mer aux Sables-d'Olonne ;

Vu l'avis au public publié dans deux journaux locaux d'annonces légales, Ouest-France en date du 14 septembre 2021 et Vendée Agricole le 17 septembre 2021 ;

Vu l'avis favorable du conseil municipal de la commune de l'Île-d'Olonne en date du 21 septembre 2021, portant sur le projet de création d'une chambre funéraire, sise zone artisanale des Bajonnières 85340 l'Île-d'Olonne ;

Vu le décret du président de la république du 03 novembre 2021 portant nomination de M. Gérard GAVORY en qualité de préfet de la Vendée ;

Vu l'avis favorable émis par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques en sa séance du 25 novembre 2021 ;

Considérant l'absence d'atteinte à l'ordre public et de danger pour la salubrité publique ;

**Arrête**

**Article 1 :** La SARL POMPES FUNEBRE DE VENDEE, dont le siège social est au 214-216 avenue François Mitterrand, Olonne-sur-Mer 85340 les Sables-d'Olonne, identifiée sous le numéro SIRET 84965245800019, représentée par M. Jean-Marc DEBORD, est autorisée à réaliser une chambre funéraire qui sera située 1 rue des Ouvriers dans la zone artisanale « les Bajonnières » sur la commune de l'Île-d'Olonne.

**Article 2 :** La création de la chambre funéraire, dans sa réalisation, devra répondre aux prescriptions techniques prévues par les articles D.2223-80 et suivants du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

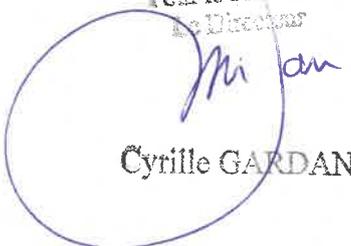
Article 3 : Avant son exploitation et son ouverture au public, l'exploitant de la chambre funéraire devra faire effectuer une visite de conformité technique prévue à l'article D.2223-87 du C.G.C.T., par un bureau de contrôle accrédité, puis solliciter l'habilitation préfectorale prévue par l'article L. 2223-23 du même code.

Article 4 : Toute extension ou modification de la chambre funéraire devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation préfectorale préalable dans les mêmes formes que la présente autorisation.

Article 5 : la secrétaire générale de la préfecture de la Vendée, le maire de la commune de l'Île-d'Olonne et Madame la Colonelle commandant le groupement de la Gendarmerie de la Vendée sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise à M. DEBORD. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon, le **02 DEC. 2021**

Le préfet,  
Pour le PRÉFET  
Le Directeur



Cyrille GARDAN



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la Vendée  
Direction de la citoyenneté  
et de la légalité**

**Arrêté N° 684 /2021/DRLP1  
portant autorisation de  
création d'une chambre funéraire sise à Challans**

**Le préfet de la Vendée,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2223-19 et suivants, les articles R 2223-74 et suivants et les articles D 2223-80 à D 2223-87 ;

Vu la demande de création d'une chambre funéraire reçue le 17 juin 2021 de M. Nicolas GOOSSENS, représentant la SAS GENERYS SERVICE FUNERAIRES, sise 26 avenue Christian Doppler 77700 Bailly Romainvilliers ;

Vu l'avis au public publié dans deux journaux locaux d'annonces légales, Ouest-France en date du 13 juillet 2021 et Vendée Agricole le 16 juillet 2021 ;

Vu l'avis favorable du conseil municipal de la commune de Challans en date du 08 septembre 2021, portant sur le projet de création d'une chambre funéraire, sise route de Cholet 85500 Challans ;

Vu le décret du président de la république du 03 novembre 2021 portant nomination de M. Gérard GAVORY en qualité de préfet de la Vendée ;

Vu l'avis favorable émis par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques en sa séance du 25 novembre 2021 ;

Considérant l'absence d'atteinte à l'ordre public et de danger pour la salubrité publique ;

**Arrête**

**Article 1 :** La SAS GENERYS SERVICES FUNERAIRES, dont le siège social est au 26 avenue Christian Doppler 77700 Bailly Romainvilliers, identifiée sous le numéro SIRET 89888628800015, représentée par M. Nicolas GOOSSENS, est autorisée à réaliser une chambre funéraire qui sera située Route de Cholet 85500 Challans.

**Article 2 :** La création de la chambre funéraire, dans sa réalisation, devra répondre aux prescriptions techniques prévues par les articles D.2223-80 et suivants du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Article 3 : Avant son exploitation et son ouverture au public, l'exploitant de la chambre funéraire devra faire effectuer une visite de conformité technique prévue à l'article D.2223-87 du C.G.C.T., par un bureau de contrôle accrédité, puis solliciter l'habilitation préfectorale prévue par l'article L. 2223-23 du même code.

Article 4 : Toute extension ou modification de la chambre funéraire devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation préfectorale préalable dans les mêmes formes que la présente autorisation.

Article 5 : la secrétaire générale de la préfecture de la Vendée, le maire de la commune de Challans et Madame la Colonelle commandant le groupement de la Gendarmerie de la Vendée sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise à M. Nicolas GOOSSENS. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 02 DEC. 2021

Le préfet,  
Pour le PRÉFET  
Le Secrétaire  
  
Cyrille GARDAN



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la Vendée**  
Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau du contentieux interministériel

Arrêté N° 21-DRCTAJ/2-664  
portant suppléance du Préfet de la Vendée  
par le Sous-Préfet des Sables d'Olonne

Le préfet de la Vendée,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, notamment par l'article 132 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles conférant au préfet une compétence de droit commun pour prendre les décisions précitées,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret du Président de la République du 3 novembre 2021 portant nomination de **Monsieur Gérard GAVORY en qualité de préfet de la Vendée,**

Vu le décret du Président de la République du 30 septembre 2020 portant nomination de **Monsieur Johann MOUGENOT, sous-préfet hors classe, sous-préfet des Sables d'Olonne, à compter du 14 octobre 2020,**

Vu le décret du Président de la République du 15 décembre 2020 nommant **Madame Anne TAGAND, inspectrice de l'administration de 1ère classe détachée en qualité de sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Vendée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,**

CONSIDERANT l'absence simultanée, en dehors du département, du Préfet et de la Secrétaire Générale de la préfecture de la Vendée,

Arrête

Article 1 : Monsieur Johann MOUGENOT, Sous-Préfet des Sables d'Olonne, est désigné pour assurer la suppléance du Préfet de la Vendée à compter du samedi 4 décembre 2021 jusqu'au dimanche 5 décembre 2021 à 14h00.

Article 2 : La Secrétaire Générale de la préfecture de la Vendée et le Sous-Préfet des Sables d'Olonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon, le

03 DEC. 2021

Le préfet,



Gérard GAVORY



**ARRETE N° 21-SPS-234**

Accordant la médaille d'honneur agricole  
A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2022

Le préfet de la Vendée  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

Vu l'arrêté n° 21-DRCTAJ/2-590 du 22 novembre 2021 portant délégation générale de signature à Monsieur Johann MOUGENOT, Sous-préfet des Sables d'Olonne ;

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2022 ;

**ARRETE**

**Article 1 :** La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- **Monsieur ANDRE Guillaume**  
Conducteur d'installation, CAVAC, LA ROCHE-SUR-YON  
demeurant à LES ESSARTS
- **Monsieur BOSCARDIN Luigino**  
Cariste, EURIAL BEURRE FROMAGE, BELLEVIGNY  
demeurant à SAINT-SULPICE-LE-VERDON
- **Madame BOSSARD Sandrine**  
Conseiller financement immobilier, CAISSE REG CRED AGRIC MUT ATLANTIQUE VEN,  
NANTES  
demeurant à GIVRAND
- **Monsieur BOUDAUD Arnaud**  
Banquier, CAISSE REG CRED AGRIC MUT ATLANTIQUE VEN, NANTES  
demeurant à L'HERBERGEMENT

- **Madame BOUROLLEAU Sophie**  
Conseiller assurances professionnelles, CAISSE REG CRED AGRIC MUT ATLANTIQUE  
VEN, NANTES  
demeurant à BEAUFOU
- **Madame BOUVET Anne-Laure**  
Employée de banque, CAISSE REG CRED AGRIC MUT ATLANTIQUE VEN, NANTES  
demeurant à MOUTIERS-LES-MAUXFAITS
- **Monsieur BROCHARD Vincent**  
Employé administratif, CAVAC, LA ROCHE-SUR-YON  
demeurant à LA BOISSIERE-DES-LANDES
- **Monsieur CARRE Christophe**  
Responsable structures spécialisées, CAVAC, LA ROCHE-SUR-YON  
demeurant à SAINTE-GEMME-LA-PLAINE
- **Madame FERRE Aurélie**  
Conseillère clientèle, CAISSE REG CRED AGRIC MUT ATLANTIQUE VEN, LA ROCHE-  
SUR-YON  
demeurant à SAINT-ANDRE-TREIZE-VOIES
- **Monsieur FONTENY Jean-Yves**  
Responsable commercial, MARTINET, SAINT-QUENTIN-FALLAVIER  
demeurant à SAINT-ANDRE-GOULE-D'OIE
- **Monsieur FONTENY Laurent**  
Conseiller en gestion de patrimoine, CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES  
AGRICOLES CENTRE-ATLANTIQUE, NIORT  
demeurant à SAINT-ANDRE-GOULE-D'OIE
- **Madame GILLAIZEAU Sandrine**  
Comptable CL, CAISSE REG CRED AGRIC MUT ATLANTIQUE VEN, NANTES  
demeurant à LA ROCHE-SUR-YON
- **Madame GRONDIN Delphine**  
Employée de banque, CAISSE REG CRED AGRIC MUT ATLANTIQUE VEN, NANTES  
demeurant à SOULLANS
- **Madame GUINET Stéphanie**  
Chargée d'affaires, CAISSE REG CRED AGRIC MUT ATLANTIQUE VEN, NANTES  
demeurant à LE BOUPERE
- **Monsieur HUVELIN Olivier**  
Conseiller assurance, CAISSE REG CRED AGRIC MUT ATLANTIQUE VEN, LA ROCHE-  
SUR-YON  
demeurant à LANDERONDE
- **Madame MARTINEAU Ericka**  
Employée, CAISSE REG CRED AGRIC MUT ATLANTIQUE VEN, NANTES  
demeurant à BEAUFOU
- **Madame PACTEAU Bérengère**  
Employée de banque, CAISSE REG CRED AGRIC MUT ATLANTIQUE VEN, NANTES  
demeurant à LA ROCHE-SUR-YON
- **Monsieur PAJOT Sébastien**  
Conseiller agricole, CAISSE REG CRED AGRIC MUT ATLANTIQUE VEN, NANTES  
demeurant à LA CHAPELLE-HERMIER

- **Madame PENISSON Betty**  
Salariée, CAISSE REG CRED AGRIC MUT ATLANTIQUE VEN, NANTES  
demeurant à LA ROCHE-SUR-YON
- **Madame POINTEAU-MINAUD Elodie**  
Technicien gestion des informations, CAISSE REG CRED AGRIC MUT ATLANTIQUE  
VEN, NANTES  
demeurant à MOUILLERON-LE-CAPTIF
- **Madame POUPLIN Linda**  
Responsable clientèle, CAISSE REG CRED AGRIC MUT ATLANTIQUE VEN, NANTES  
demeurant à LA POMMERAIE-SUR-SEVRE
- **Monsieur RACAPE Patrice**  
Responsable ressources humaines, EURIAL BEURRE FROMAGE, BELLEVIGNY  
demeurant à CHALLANS
- **Madame ROBIN Emilie**  
Employée de banque, CAISSE REG CRED AGRIC MUT ATLANTIQUE VEN, NANTES  
demeurant à SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE
- **Madame ROLLAND Mina**  
Employée de banque, CAISSE REG CRED AGRIC MUT ATLANTIQUE VEN, NANTES  
demeurant à LE PERRIER
- **Madame ROZEN Martine**  
Employé de couvoir, ORVIA-COUVOIR DE LA SEIGNEURTIERE, VIEILLEVIGNE  
demeurant à ROCHESERVIERE
- **Madame VERDEAU Ludovic**  
CTC, CAVAC, LA ROCHE-SUR-YON  
demeurant à SAINT-ANDRE-GOULE-D'OIE
- **Madame YVON Virginie**  
Chargé de clientèle assurance, CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES  
AGRICOLES CENTRE-ATLANTIQUE, NIORT  
demeurant à LE POIRE-SUR-VIE

**Article 2** : La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- **Monsieur BONNAUD Pascal**  
Employé de banque, CAISSE REG CRED AGRIC MUT ATLANTIQUE VEN, NANTES  
demeurant à LE POIRE-SUR-VIE
- **Monsieur BOUDAUD Eric**  
Technicien, ORVIA COUVOIRS SEVRE MAINE, LE PIN  
demeurant à LES EPESES
- **Monsieur EGONNEAU Bertrand**  
Responsable élevage avicole pédigrée, GOURMAUD SELECTION, MONTRÉVERD  
demeurant à MORMAISON
- **Madame FERRE Nathalie**  
Employé de couvoir, ORVIA-COUVOIR DE LA SEIGNEURTIERE, VIEILLEVIGNE  
demeurant à L'HERBERGEMENT

- **Monsieur GERARD Yannick**  
Employé de banque, CAISSE REG CRED AGRIC MUT ATLANTIQUE VEN, NANTES  
demeurant à LA ROCHE-SUR-YON
  
- **Madame GIRAUDET-GUEYE Florence**  
Employée de banque, CAISSE REG CRED AGRIC MUT ATLANTIQUE VEN, NANTES  
demeurant à LE FENOILLER
  
- **Monsieur GROLLEAU Christophe**  
Responsable développement assurances, CAISSE REG CRED AGRIC MUT ATLANTIQUE  
VEN, NANTES  
demeurant à LE POIRE-SUR-VIE
  
- **Monsieur JAUNATRE Jean-Noël**  
Technicien de production, EURIAL BEURRE FROMAGE, BELLEVIGNY  
demeurant à DOMPIERRE-SUR-YON
  
- **Monsieur LEBRIN Pascal**  
Cadre bancaire, CAISSE REG CRED AGRIC MUT ATLANTIQUE VEN, NANTES  
demeurant à LA ROCHE-SUR-YON
  
- **Madame MERCIER Anne**  
Conseillère financement immobilier, CAISSE REG CRED AGRIC MUT ATLANTIQUE VEN,  
NANTES  
demeurant à LES HERBIERS
  
- **Madame MISTRE Dominique**  
Analyste référent assurance, CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES  
AGRICOLES CENTRE-ATLANTIQUE, NIORT  
demeurant à OULMES
  
- **Monsieur PONTOREAU François**  
Agent de maîtrise, CAVAC, LA ROCHE-SUR-YON  
demeurant à LA ROCHE-SUR-YON
  
- **Monsieur SACHOT Patrice**  
Chargé relations commerciales, TERRENA, ANCENIS-SAINT-GÉRÉON  
demeurant à LES EPESES
  
- **Monsieur SOULARD Jean-Michel**  
Conseiller, CAISSE REG CRED AGRIC MUT ATLANTIQUE VEN, NANTES  
demeurant à L'HERBERGEMENT
  
- **Madame TROGE Nicole**  
Secrétaire, CAVAC, LA ROCHE-SUR-YON  
demeurant à SAINT-FLORENT-DES-BOIS
  
- **Monsieur VIVANT Christophe**  
Cadre bancaire, CAISSE REG CRED AGRIC MUT ATLANTIQUE VEN, NANTES  
demeurant à TALMONT-SAINT-HILAIRE

**Article 3** : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Monsieur FONTENIT ERIC**  
chargé d'activité, CAISSE REG CRED AGRIC MUT ATLANTIQUE VEN, NANTES  
demeurant à LA ROCHE-SUR-YON

- **Madame GEFARD MIREILLE Mireille**  
Chargée clientèle particuliers, CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES CENTRE-ATLANTIQUE, NIORT  
demeurant à MONTAIGU VENDEE
- **Monsieur LACOMBE François**  
Pilote de déploiement, VIVESCIA SERVICES, REIMS  
demeurant à SAINT-URBAIN
- **Monsieur LAFONTAINE Joel**  
Salarié, CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES CENTRE-ATLANTIQUE, NIORT  
demeurant à SAINT-HILAIRE-DES-LOGES
- **Madame MERCIER Marie-Pascale**  
Employée, CAISSE REG CRED AGRIC MUT ATLANTIQUE VEN, NANTES  
demeurant à LA BRETONNIERE-LA-CLAYE
- **Monsieur PADIOLEAU Patrick**  
Employé d'élevage, ORVIA-COUVOIR DE LA SEIGNEURTIERE, VIEILLEVIGNE  
demeurant à SAINT-PHILBERT-DE-BOUAINE
- **Monsieur PONTOREAU François**  
Agent de maîtrise, CAVAC, LA ROCHE-SUR-YON  
demeurant à LA ROCHE-SUR-YON
- **Monsieur RABILLER Frédéric**  
Agent de maîtrise manager, CAVAC, LA ROCHE-SUR-YON  
demeurant à OLONNE-SUR-MER
- **Monsieur ROBION Christian**  
Cadre bancaire, CAISSE REG CRED AGRIC MUT ATLANTIQUE VEN, NANTES  
demeurant à SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE

**Article 4 :** La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur ABAUZIT Bertrand**  
Technicien PSSP, MSA LOIRE ATLANTIQUE VENDEE, LA ROCHE-SUR-YON  
demeurant à LA ROCHE-SUR-YON
- **Monsieur ARNAUD Thierry**  
Employé banque, CAISSE REG CRED AGRIC MUT ATLANTIQUE VEN, NANTES  
demeurant à CHALLANS
- **Monsieur AUDINEAU Patrick**  
Cadre bancaire, CAISSE REG CRED AGRIC MUT ATLANTIQUE VEN, NANTES  
demeurant à LA ROCHE-SUR-YON
- **Monsieur BOUTAUD Jean-Marie**  
Expert qualité du fonctionnement, CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES ET SERVICES,  
PARIS  
demeurant à REAUMUR
- **Monsieur CHAUMIEAU Philippe**  
Cadre administratif, MSA LOIRE ATLANTIQUE VENDEE, LA ROCHE-SUR-YON  
demeurant à LA ROCHE-SUR-YON

- **Monsieur D'ANGLADE Jean-Jacques**  
Chargé de formation, CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES  
CENTRE-ATLANTIQUE, NIORT  
demeurant à DAMVIX
- **Monsieur GAUTREAU SERGE**  
Conseiller agricole, CAISSE REG CRED AGRIC MUT ATLANTIQUE VEN, NANTES  
demeurant à POUZAUGES
- **Monsieur GILBERT Jean-François**  
Cadre bancaire, CAISSE REG CRED AGRIC MUT ATLANTIQUE VEN, NANTES  
demeurant à LES SABLES-D'OLONNE
- **Madame GIRAUD Martine**  
Coordinateur comptable, GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE, NIORT  
demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-BRILLOUET
- **Monsieur LACOMBE François**  
Pilote de déploiement, VIVESCIA SERVICES, REIMS  
demeurant à SAINT-URBAIN
- **Monsieur PONTOREAU François**  
Agent de maîtrise, CAVAC, LA ROCHE-SUR-YON  
demeurant à LA ROCHE-SUR-YON
- **Monsieur ROCHER Christophe**  
Conducteur d'installation, EURIAL BEURRE FROMAGE, BELLEVIGNY  
demeurant à BELLEVIGNY
- **Madame SANCHEZ Viviane**  
Employée de banque, CAISSE REG CRED AGRIC MUT ATLANTIQUE VEN, NANTES  
demeurant à AIZENAY
- **Madame TENAUD Genevieve**  
Comptable, ORVIA-COUVOIR DE LA SEIGNEURTIERE, VIELLEVIGNE  
demeurant à LA ROCHE-SUR-YON

**Article 5 :** La secrétaire générale et la directrice de cabinet sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait aux Sables d'Olonne, le 23 novembre 2021

Pour le préfet, et par délégation,  
Le sous-préfet des Sables d'Olonne,



Johann MOUGENOT



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture des Sables d'Olonne**

**Bureau du Cabinet**

**Arrêté N° 2021/SPS/235**

**Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale  
à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2022**

**Le préfet de la Vendée  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ;

Vu le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ;

Vu l'arrêté n° 21-DRCTAJ/2-590 du 22 novembre 2021 portant délégation générale de signature à Monsieur Johann MOUGENOT, Sous-préfet des Sables d'Olonne ;

À l'occasion de la promotion du 1er janvier 2022 ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

**- Madame ABRAHAM Karine**

Adjoint administratif principal 2ème classe, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à OLONNE-SUR-MER.

**- Madame ARCHEREAU Agnès**

Adjoint technique principal 2ème classe, Mairie de Luçon, demeurant à LUCON.

**- Monsieur ATROUS Stéphane**

Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe, Mairie de Challans, demeurant à LA GARNACHE.

**- Madame AUGIZEAU Lydie**

Rédacteur territorial, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA CHAPELLE-ACHARD.

- **Madame BABARIT Séverine**  
Adjoint technique principal 2ème classe, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à OLONNE-SUR-MER.
- **Madame BABIN Marie-Anne**  
Adjoint administratif ppal 2ème cl, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LES LUCS-SUR-BOULOGNE.
- **Monsieur BAROTIN Stéphane**  
Adjoint technique principal 2ème classe, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à CHATEAU-D'OLONNE.
- **Madame BAUCHET Jacintha**  
Adjoint technique principal 1cl, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à LES HERBIERS.
- **Madame BAUDRY Corinne**  
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, Mairie de SAINTE GEMME, demeurant à SAINTE-GEMME-LA-PLAINE.
- **Madame BELHOUT Céline**  
Brigadier chef principal, Mairie de Noirmoutier-en-l'Île, demeurant à NOTRE-DAME-DE-MONTS.
- **Monsieur BELLOT Frédéric**  
Attaché hors classe, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à CHATEAU-D'OLONNE.
- **Monsieur BELOUIN Laurent**  
Agent de maîtrise principal, Mairie de Saint-Jean-de-Monts, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ.
- **Monsieur BENOIST Thierry**  
Adjoint technique principal de 1ère classe, Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie, demeurant à LA CHATAIGNERAIE.
- **Monsieur BERKAOUI Nourredine**  
Assistant cons du patrimoine pp 1ère cl, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à MOUTIERS-LES-MAUXFAITS.
- **Madame BERNARD Nadia**  
Agent social principal, EHPAD résidence de la Clergerie, demeurant à LE FENOILLER.
- **Madame BERNARD Valérie**  
Adjoint administratif ppal 2ème cl., Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LE POIRE-SUR-VIE.
- **Monsieur BERTRAND Sylvain**  
Agent technique, Mairie de MOUILLERON ST GERMAIN, demeurant à MOUILLERON-EN-PAREDS.
- **Monsieur BIDEZ Michel**  
Adjoint technique principal 1cl, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à LUCON.
- **Monsieur BIFFE Yann-Yves**  
Attaché Principal, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à CHATEAU-D'OLONNE.
- **Madame BLAMPAIN Irène**  
Attaché territorial, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame BLANCHARD Delphine**  
Rédacteur principal 1ère cl, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à DOMPIERRE-SUR-YON.
- **Madame BOIZIEAU Lise**  
Assistant socio-éducatif, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à PALLUAU.

- **Monsieur BONNAMY Christophe**  
Agent de maîtrise, CC CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE, demeurant à CHALLANS.
- **Madame BONNAUDET Sylvie**  
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Jean-de-Monts, demeurant à SAINT-JEAN-DE-MONTS.
- **Madame BONVALOT Coralie**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à LES SABLES D'OLONNE.
- **Monsieur BORGET Christian**  
Agent de maîtrise, Mairie de la Ferrière, demeurant à LA FERRIERE.
- **Madame BOUCARD Delphine**  
Aide soignante principale, CHD LA ROCHE SUR YON LUCON MONTAIGU, demeurant à BEAULIEU-SOUS-LA-ROCHE.
- **Monsieur BOUCHET Fabien**  
Attaché principal, Mairie de Mortagne-sur-Sèvre, demeurant à LA FLOCELLIERE.
- **Madame BOUDAUD Stéphanie née Cousin**  
Rédacteur principal de 1ère classe, SYDEV, demeurant à LE BOUPERE.
- **Monsieur BOUHIER Jean-Michel**  
Adjoint technique ppal 1ère cl, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA MERLATIERE.
- **Monsieur BOUILLANT Olivier**  
Adjoint technique ppal 1ère cl, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à FROIDFOND.
- **Madame BOURON Brigitte**  
Assistante familiale, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à SAINT-FLORENT-DES-BOIS.
- **Madame BOURON Sylvie**  
Adjoint Technique Principal 1ère classe, EHPAD Les Chênes Verts, demeurant à L'ILE-D'YEU.
- **Madame BOURY Edwige**  
Assistant de conservation principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Gervais, demeurant à SAINT-GERVAIS.
- **Madame BRAZON Corinne**  
ATSEM Principal 2ème classe, Mairie de Luçon, demeurant à LUCON.
- **Monsieur BRICAUD Fabien**  
Agent de maîtrise principal, Mairie de Saint-Jean-de-Monts, demeurant à SOULLANS.
- **Madame BRUNEL Fabienne**  
Assistante familiale, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA BARRE-DE-MONTS.
- **Madame CAILLAUD Anne-Geneviève**  
Puéricultrice hors classe, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à SAINT-MARTIN-LARS-EN-SAINTE-HERMINE.
- **Monsieur CAILLAUD Dominique, Joseph**  
Attaché territorial, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Monsieur CAILLET Damien**  
Technicien Principal 1ère classe, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à LES SABLES D'OLONNE.

- **Madame CAIL Nathalie**  
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, Les Sables Agglomération, demeurant à LES SABLES-D'OLONNE.
- **Monsieur CAJON Ludovic**  
Adjoint technique ppal 1ère cl, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à BELLEVIGNY.
- **Monsieur CARNUS Dominique**  
Adjoint technique principal de 1ère classe, Communauté de Communes du Pays de St Gilles-Croix-de-Vie, demeurant à SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE.
- **Madame CARROY Solange**  
Infirmier de 2ème grade catégorie A, Centre Hospitalier départemental de Montaigu, demeurant à LES HERBIERS.
- **Monsieur CHACUN Bruno**  
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Prouant, demeurant à SAINT-PROUANT.
- **Monsieur CHAIB Samuel**  
Adjoint d'animation principal de 2ème classe, Mairie de Noirmoutier-en-l'Île, demeurant à L'EPINE.
- **Monsieur CHAILLOU Philippe**  
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Mairie de Challans, demeurant à CHALLANS.
- **Monsieur CHAILLOU Philippe**  
Agent de maîtrise, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Monsieur CHARRIER Antoine**  
Adjoint technique territorial principal 2ème classe, Mairie de Bouin, demeurant à CHATEAUNEUF.
- **Madame CHARRIER Josette**  
Adjoint technique principal 1cl, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY.
- **Madame CHARRIER Nathalie**  
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, Mairie de SAINTE GEMME, demeurant à SAINTE-GEMME-LA-PLAINE.
- **Madame CHARRIER Stéphanie**  
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à ROCHESERVIERE.
- **Madame CHARTIER-GUERIN Magalie**  
Rédacteur ppl 2ème classe, Mairie Aubigny-Les Clouzeaux, demeurant à AUBIGNY.
- **Madame CHAUVIN Christelle**  
Agent social principal, EHPAD résidence de la Clergerie, demeurant à COEX.
- **Madame CHESSE Sandrine**  
Puéricultrice hors classe, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à FONTENAY-LE-COMTE.
- **Monsieur CHEVOLLEAU Frédéric**  
Technicien principal 2ème cl, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA FERRIERE.
- **Madame CHOPIN Valérie**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à OLONNE-SUR-MER.
- **Monsieur CHOUIN Jean**  
1ère adjoint, Mairie deSoullans, demeurant à SOULLANS.

- **Monsieur CLAVERY Mickaël**  
Adjoint technique principal 1ère classe, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à OLONNE-SUR-MER.
- **Madame COGNACQ Marie**  
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie des Sables d'Olonne, demeurant à CHATEAU-D'OLONNE.
- **Madame COIGNARD Jossia**  
Adjoint technique principal 1ère classe, Mairie de la Guérinière, demeurant à LA GUERINIERE.
- **Madame CORNIERE Maria**  
Adjoint technique principal 1cl, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à LUCON.
- **Monsieur CORROY Jean-Sébastien**  
Adjoint technique principal 1ère classe, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Monsieur COULAIS Damien**  
Adjoint technique principal 1ère classe, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à SERIGNE.
- **Monsieur COYEAUD Emmanuel**  
Adjoint technique principal 1ère classe, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à SAINTE-PEXINE.
- **Madame CROCHET Cécile**  
Auxiliaire de Soins 1ère classe, EHPAD Résidence la Forêt, demeurant à SAINT-JEAN-DE-MONTS.
- **Monsieur CROCHET Jacques**  
Adjoint technique principal 2ème classe, Mairie de Saint-Urbain, demeurant à SAINT-URBAIN.
- **Madame DARDIS Françoise**  
Assistante familiale, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à BEAUVOIR-SUR-MER.
- **Monsieur DAVID Philippe**  
Technicien, COMMUNE DE CHATEAU THEBAUD, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY.
- **Madame DELAVAUD Coralie**  
Adjoint du Patrimoine Principal 2ème classe, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à LES SABLES D'OLONNE.
- **Madame DENECHÉAU Corine**  
Attaché, Mairie de Coex, demeurant à SAINT-MAIXENT-SUR-VIE.
- **Madame DEPRAS Françoise**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à SAINTE-CECILE.
- **Madame DEVAUD Carole**  
Adjoint technique, OPH Vendée Habitat, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame DOBIGEON Christine**  
Aide soignante, Centre Hospitalier départemental de Montaigu, demeurant à ROCHESERVIERE.
- **Madame DUGOU Claire**  
Assistant médico administratif classe normale, Centre Hospitalier départemental de Montaigu, demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONTAIGU.
- **Madame DUMONT Murielle**  
Adjoint Administratif Principal 1er classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à LANDEVIEILLE.

**- Monsieur DUPONT Eric**

Adjoint technique principal 1ère classe, Mairie de l'Ile-D'Yeu, demeurant à L'ILE-D'YEU.

**- Madame EPAUD Séverine**

Adjoint administratif principal 1ère classe, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à LA MOTHE-ACHARD.

**- Madame ESNAULT Claudine**

Adjoint technique territorial de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à AIZENAY.

**- Madame ESPIN Isabelle**

Educateur APS principal 1ère classe, VILLE DE CHOLET, demeurant à MORTAGNE-SUR-SEVRE.

**- Madame FAVREAU Sylvie**

Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie de la Faute-sur-Mer, demeurant à SAINT-MICHEL-EN-L'HERM.

**- Monsieur FIEVRE Benoist**

Technicien hospitalier, CHU NANTES, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY.

**- Madame FONTAINE Christelle**

Adjoint technique principal 1cl, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à VENANSAULT.

**- Madame FONTENIT Céline**

Assistant socio-éducatif, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LES HERBIERS.

**- Monsieur FORTUN Laurent**

Technicien principal 1ère classe, Mairie de Challans, demeurant à CHALLANS.

**- Madame FOUQUET Katia**

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe, Mairie de Coex, demeurant à COEX.

**- Madame FRADET Nadine**

Agent social principal 1ère classe, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à L'ILE-D'OLONNE.

**- Madame FRICONNEAU Estelle**

Adjoint technique principal 2ème classe, Mairie de Bellevigny, demeurant à BELLEVIGNY.

**- Madame FRICONNEAU Jeannine**

Adjoint administratif principal, EHPAD résidence de la Clergerie, demeurant à COEX.

**- Madame FRUCHET Nicole**

Assistante familiale, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA BRETONNIERE-LA-CLAYE.

**- Madame GABORIEAU Chantal**

ASH qualifié classe normale, Centre Hospitalier départemental de Montaigu, demeurant à MONTAIGU.

**- Monsieur GABORIT Alexandre**

Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Jean-de-Monts, demeurant à SAINT-JEAN-DE-MONTS.

**- Monsieur GACHIGNARD Olivier**

Adjoint technique territorial, Mairie de Saint-Paul-en-Pareds, demeurant à SAINT-PAUL-EN-PAREDS.

**- Monsieur GAUVRIT Didier**

Agent de maîtrise principal, CC CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE, demeurant à SAINT-URBAIN.

**- Madame GENAIS Karine**

Attache principal, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à CHATEAU-D'OLONNE.

- **Madame GENDRE Christelle**  
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe, Mairie de Challans, demeurant à CHALLANS.
- **Madame GENDRON Lydia**  
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Mairie de Noirmoutier-en-l'Île, demeurant à LA BARRE-DE-MONTS.
- **Madame GERBAUD Véronique**  
Adjoint administratif territorial 1e classe, Communauté de commautés du Pays de la Châtaigneraie, demeurant à CHEFFOIS.
- **Monsieur GILLET Nicolas**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, Mairie de Saint-Jean-de-Monts, demeurant à SAINT-JEAN-DE-MONTS.
- **Madame GINDREAU Sonia**  
Maire, Mairie de Jard-sur-Mer, demeurant à JARD-SUR-MER.
- **Monsieur GIRARD Pascal**  
Agent de maîtrise principal, Mairie de l'Île-D'Yeu, demeurant à L'ÎLE-D'YEU.
- **Madame GOMBART Catherine**  
Agent social principal 1ère classe, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à LES SABLES D'OLONNE.
- **Madame GRISSAULT Catherine née Coetard**  
Agent social principal 2ème classe, EHPAD Résidence la Forêt, demeurant à SAINT-JEAN-DE-MONTS.
- **Madame GROHEUX Corinne**  
Attaché territorial, Mairie de Challans, demeurant à FROIDFOND.
- **Madame GROLLEAU Céline**  
Aide soignante, CHU NANTES, demeurant à BOUFFERE.
- **Madame GROUHEL Cécile**  
Ouvrier principal 2ème classe, CHU NANTES, demeurant à SAINT-PHILBERT-DE-BOUAINE.
- **Madame GUENEAU Frédérique**  
Assistant terr de conservation du patrimoine et des bibliothèques ppl 1er cl, Mairie Aubigny-Les Clouzeaux, demeurant à LA JONCHERE.
- **Madame GUERINEAU Karine**  
Rédacteur principal 1ère classe, OPH Vendée Habitat, demeurant à MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS.
- **Monsieur GUERIN Michel**  
Adjoint technique principal 1CL, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à L'ORBRIE.
- **Madame GUERIN Séverine**  
Adjoint administratif ppal 1ère classe, Mairie Aubigny-Les Clouzeaux, demeurant à AUBIGNY.
- **Monsieur GUESNIER David**  
Technicien principal 1ère cl, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à MOUTIERS-LES-MAUXFAITS.
- **Monsieur GUIGNARD Emmanuel**  
Adjoint technique ppl 1er classe, Mairie Aubigny-Les Clouzeaux, demeurant à AUBIGNY.
- **Madame GUIGNARD Jocelyne**  
Auxiliaire de soins principal 1ère classe, EHPAD Multisite PISSOTTE/VOUVANT, demeurant à BOURNEAU.

- **Madame GUILLOTEAU Danielle**

Auxiliaire de soins principale de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à L'ILE-D'YEU.

- **Madame GUILLOTON Valérie**

Adjoint administratif principal 2ème classe, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à CHATEAU-D'OLONNE.

- **Monsieur GUILLOUX Thierry**

Agent de maîtrise principal, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à VENANSAULT.

- **Monsieur GUITTONNEAU Pascal**

Adjoint au Maire, Mairie de Soullans, demeurant à SOULLANS.

- **Madame GUYONNET Maryse**

Assistante maternelle, COMMUNE DE BORDEAUX, demeurant à CHALLANS.

- **Madame HERBRETEAU Angélique**

Adjoint technique ppal 1ère cl ets d'ens, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LE POIRE-SUR-VIE.

- **Madame HILLEREAU Linda**

Infirmière cadre de santé paramédical, Centre Hospitalier départemental de Montaigu, demeurant à LA BOISSIERE-DE-MONTAIGU.

- **Madame HYBERT Isabelle**

Technicien paramédical cl sup, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS.

- **Monsieur JAMIN Ghislain**

Adjoint technique principal 1cl, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à LA CAILLERE-SAINT-HILAIRE.

- **Madame JOUSSEMET Nathalie**

Adjoint administratif principal 1ère classe, Mairie de Jard-sur-Mer, demeurant à JARD-SUR-MER.

- **Madame JUILLET Valérie**

Adjoint administratif ppal 1ère cl, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.

- **Madame LAMBERT Edith**

Adjoint du patrimoine ppal 1ère cl, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-BRILLOUET.

- **Madame LAMOUR Delphine**

Assistant socio-éducatif, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.

- **Monsieur LARGEAU Eric**

Adjoint technique ppal 1ère cl, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à NIEUL-SUR-L'AUTISE.

- **Madame LAUNAY Véronique**

Maire, Mairie de Saint-Jean-de-Monts, demeurant à SAINT-JEAN-DE-MONTS.

- **Madame LE BELLEC Christine**

Adjoint administratif principal 1ère classe, CC SUD VENDEE LITTORAL, demeurant à CHAILLE-LES-MARAIS.

- **Monsieur LEBRESNE François**

Brigadier chef principal, Mairie de Challans, demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON.

- **Madame LECARDONNEL Michelle**  
Assistante familiale, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LANDERONDE.
- **Madame LE NORMAND Isabelle**  
Assistant socio-éducatif, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame LE PETIT CORPS Patricia**  
Adjoint administratif ppal 2ème cl, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à VENANSAULT.
- **Madame LEVRON Valérie**  
Aide soignante principale, CHU NANTES, demeurant à LA RABATELIERE.
- **Madame LHERITEAU Delphine**  
Educatrice jeunes enfants 2ndg, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE.
- **Madame LIAIGRE Julie**  
Adjoint administratif principal de 2ème classe, SDIS de la Roche sur Yon, demeurant à LA FERRIERE.
- **Monsieur LOQUET Thierry**  
Attaché principal, CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE, demeurant à BEAULIEU-SOUS-LA-ROCHE.
- **Madame LORIOU Gaude**  
Adjoint d'animation principal 2ème classe, Mairie de FONTENAY-LE-COMTE, demeurant à FONTENAY-LE-COMTE.
- **Monsieur LOUVEL Alexandre**  
Ingénieur principal, Mairie de FONTENAY-LE-COMTE, demeurant à FONTENAY-LE-COMTE.
- **Monsieur MALET Marc**  
Technicien, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à LES SABLES D'OLONNE.
- **Monsieur MANDIN Joseph**  
Agent de maîtrise, Mairie de la Ferrière, demeurant à LA FERRIERE.
- **Madame MARAIS Danièle**  
Agent de maîtrise, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à AUBIGNY LES CLOUZEAUX.
- **Madame MARTHE Anne**  
Attaché, OPH Vendée Habitat, demeurant à LES HERBIERS.
- **Monsieur MARTINEAU Christian**  
Agent de maitrise, Mairie de Coex, demeurant à COEX.
- **Madame MARTINEAU Stéphanie**  
Rédacteur principal de 1ère classe, SYDEV, demeurant à AIZENAY.
- **Monsieur MARTIN Laurent**  
Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de Noirmoutier-en-l'Ile, demeurant à NOIRMOUTIER-EN-L'ILE.
- **Madame MENARD Florence**  
Ouvrier principal 2ème classe, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Monsieur MENESSION Didier**  
Adjoint technique ppal 2ème cl ets d'ens, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à SAINT-ETIENNE-DU-BOIS.

- **Monsieur MENUET Vincent**  
Technicien principal 1ère classe, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA MOTHE-ACHARD.
- **Madame MICHEL Florence**  
Auxiliaire de Soins Principale 2ème classe, EHPAD Résidence les Arpillers, demeurant à PEAULT.
- **Monsieur MILLE Hugo**  
Adjoint technique principal 1cl, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à SAINTE-RADEGONDE-DES-NOYERS.
- **Monsieur MINAUD Sébastien**  
Technicien principal 1ère classe, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à THORIGNY.
- **Madame MONTASSIER Cathy**  
Rédacteur territorial, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à BELLEVILLE-SUR-VIE.
- **Madame MORILLEAU Françoise**  
Adjoint technique ppal 1ere cl ets d'ens, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame NABOULET Hélène**  
Infirmière cadre de santé paramédical, Centre Hospitalier départemental de Montaigu, demeurant à CHALLANS.
- **Monsieur NEVEU Claude**  
Agent de maîtrise principal, Les Sables Agglomération, demeurant à OLONNE-SUR-MER.
- **Monsieur NICOU Luc**  
Agent de maîtrise principal, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à CHATEAU-D'OLONNE.
- **Madame OIRY Laëtitia**  
Auxiliaire de soins principal 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à MOUILLERON-LE-CAPTIF.
- **Madame OLLIVIER Stéphanie**  
ASH qualifié classe supérieure, Centre Hospitalier départemental de Montaigu, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY.
- **Monsieur PADIOLEAU Jacques**  
Adjoint technique principal 1ère classe, CC CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE, demeurant à FROIDFOND.
- **Madame PASQUIER Marie-Hélène**  
Agent social principal 1ère classe, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à SAINT-MATHURIN.
- **Madame PAVAGEAU Béatrice**  
Adjoint technique principal 2ème classe, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à SAINTE-FOY.
- **Monsieur PELLOQUIN Jacky**  
Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Jean-de-Monts, demeurant à SAINT-JEAN-DE-MONTS.
- **Madame PERCOT Isabelle**  
Assistant socio-éducatif, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA CHAIZE-LE-VICOMTE.
- **Madame PEROUX Nadine**  
Adjoint technique de 1ère classe, Mairie de SAINTE GEMME, demeurant à SAINTE-GEMME-LA-PLAINE.

**- Madame PICARD Françoise**

Adjoint technique principal 2ème classe, Mairie de Saint-Hilaire-de-Riez, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ.

**- Madame PINEAU Ghislaine**

Technicien principal 1ère classe, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à BEAUFOU.

**- Madame PINEAU Magalie**

Ingénieur principal, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à MONTAIGU.

**- Madame PLANET Nahtalie**

Adjoint des cadres classe normale, Centre Hospitalier départemental de Montaigu, demeurant à LA GENETOUZE.

**- Monsieur PODEVIN Yann**

Agent de maîtrise principal, Mairie de Mortagne-sur-Sèvre, demeurant à LA VERRIE.

**- Madame PONTVIANNE Martine**

Infirmière classe sup, CENTRE HOSPITALIER COTE DE LUMIERE, demeurant à LES SABLES D'OLONNE.

**- Madame PORTEAU Carole**

Adjoint technique, OPH Vendée Habitat, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.

**- Madame PRAUD Laurence**

Assistant socio-éducatif 2ND grade, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.

**- Madame PRIEUR-CHARRIER Emilie**

ATSEM Principal 2ème classe, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à SAINT-MATHURIN.

**- Madame PRIEUR Nadine née Chaigneau**

Rédacteur, EHPAD Les Erables, demeurant à TALLUD-SAINTE-GEMME.

**- Madame PRIOU Anne**

Adjoint territorial du patrimoine principal 1ère classe, Mairie de Saint-Hilaire-de-Riez, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ.

**- Monsieur RABALLAND Stéphane**

Adjoint technique principal 1ère classe, Mairie de Saint-Jean-de-Monts, demeurant à SAINT-JEAN-DE-MONTS.

**- Monsieur RABILLER Franck**

Adjoint technique principal 1ère classe, Mairie de Saint-Hilaire-de-Riez, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ.

**- Madame RAFFIN-PLAIRE Martine**

Adjoint technique principal 2ème classe, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à SAINTE-FOY.

**- Madame RAINEAU Isabelle**

ATSEM Principal 1ère classe, Mairie de Mouilleron-le-Captif, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.

**- Monsieur REIGNER Loïc**

Educateur APS principal 1ère classe, Mairie de Saint-Jean-de-Monts, demeurant à SAINT-JEAN-DE-MONTS.

**- Madame RETAILLOU Fabienne**

Adjoint administratif principal de 2ème classe, C.C. Pays de Fontenay-Vendée, demeurant à SAINTE-HERMINE.

- **Monsieur REVERSEAU Christophe**  
Agent de maîtrise principal, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame RIPAUD Véronique**  
Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à POUZAUGES.
- **Monsieur ROI Aurélien**  
Brigadier chef principal, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à OLONNE-SUR-MER.
- **Madame RONDEAU Christine**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, Mairie de Saint-Urbain, demeurant à SAINT-URBAIN.
- **Madame RONDEAU Isabelle**  
Agent social principal, EHPAD résidence de la Clergerie, demeurant à COEX.
- **Monsieur ROUCHETTE Jérémie**  
adjoint technique principal 2ème classe, Mairie de Saint-Jean-de-Monts, demeurant à SAINT-JEAN-DE-MONTS.
- **Madame ROUGER Sophie**  
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE DOIX LES FONTAINES, demeurant à VELLUIRE.
- **Monsieur ROUSSEAU Dominique**  
Adjoint technique principal 1ère classe, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à SERIGNE.
- **Monsieur ROY Bruno**  
Rédacteur, Mairie de Saint-Hilaire-de-Riez, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ.
- **Madame SARTHOU Isabelle**  
Educatrice territoriale de jeunes enfants, Les Sables Agglomération, demeurant à OLONNE-SUR-MER.
- **Madame SAUBIEZ Dany**  
ATSEM Principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINTE-HERMINE, demeurant à SAINTE-HERMINE.
- **Madame SAUVETRE Marie-Laure née Ageneau**  
Adjointe administrative territorial, Mairie de Saint-Paul-en-Pareds, demeurant à MOUCHAMPS.
- **Monsieur SAYER Jean-Luc**  
Agent de maîtrise, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à NESMY.
- **Madame SENEGON Paméla**  
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Hermine, demeurant à SAINTE-HERMINE.
- **Monsieur SIGWALT Richard**  
Maire, Mairie de Saint-Gervais, demeurant à SAINT-GERVAIS.
- **Madame SLOBODA Patricia**  
Adjoint technique principal 2ème classe, Mairie de Saint-Hilaire-de-Riez, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ.
- **Madame SOULARD Aurélie**  
Ingénieur principal, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à BEAUREPAIRE.
- **Madame SOULARD Nicole**  
Assistant socio-éducatif, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à MOUZEUIL-SAINTE-MARTIN.
- **Monsieur TABLEAU Louis-Claude**  
Adjoint technique territorial, Mairie de Saint-Urbain, demeurant à SAINT-URBAIN.

**- Madame TAILLEFAIT Sylvie**

Adjoint technique principal 1cl, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS.

**- Monsieur TALON Cyril**

Adjoint technique principal 2ème classe, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à BRETIGNOLLES-SUR-MER.

**- Madame TAPON Carmen**

Adjoint administratif principal 1ère classe, OPH Vendée Habitat, demeurant à BELLEVILLE-SUR-VIE.

**- Monsieur THIBAUD Dominique**

Adjoint technique principal 1ère classe, Mairie de l'Ile-D'Yeu, demeurant à L'ILE-D'YEU.

**- Madame THIBURCE Sylvie**

Infirmier soins généraux hors classe, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA TRANCHE-SUR-MER.

**- Madame TISSEAU Cécile**

Technicien paramédical classe supérieure, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS.

**- Madame USUREAU Armelle**

Rédacteur principal 1ère classe, Mairie de Saint-Urbain, demeurant à SAINT-URBAIN.

**- Monsieur VAY Philippe**

Adjoint technique principal 1ère classe, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE.

**- Madame VERGEREAU Annick**

Aide soignant principal, Centre Hospitalier départemental de Montaigu, demeurant à SAINT-SULPICE-LE-VERDON.

**- Madame VERON Johanne**

Adjoint administratif principal 1 ère classe, Mairie de FONTENAY-LE-COMTE, demeurant à SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ.

**- Madame VIFFRY Valérie**

Adjoint administratif principal 2ème classe, Mairie de Saint-Jean-de-Monts, demeurant à SAINT-JEAN-DE-MONTS.

**- Monsieur VILAIN Jean-Michel**

Ingénieur principal, Mairie de Challans, demeurant à ROSNAY.

**- Madame VILLENEUVE Marielle**

Adjoint Technique Principal 1ère classe, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à LES SABLES-D'OLONNE.

**- Monsieur WOLFF Thierry**

Adjoint technique principal 2ème classe, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à MOUILLERON-LE-CAPTIF.

**- Monsieur YOU Raphaël**

Adjoint technique principal 2ème classe, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS.

**Article 2** : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

- **Monsieur AFFICHARD Philippe**  
Adjoint technique ppal 1ère cl, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à AIZENAY.
- **Madame ALBERT Christine**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, EHPAD Bon Accueil, demeurant à LA TARDIERE.
- **Madame AUDINEAU Valérie**  
Agent social principal 1ère classe, EHPAD Durand-Robin, demeurant à LA CHAIZE-LE-VICOMTE.
- **Monsieur BARBAUD Stéphane**  
Agent de maitrise, Mairie de Coex, demeurant à AIZENAY.
- **Monsieur BARRETEAU François**  
Ingénieur, Communauté de Communes du Pays de St Gilles-Croix-de-Vie, demeurant à BREM-SUR-MER.
- **Madame BAUDON-LALISSE Nathalie**  
Adjoint administratif ppal 2cl, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à TREIZE-SEPTIERS.
- **Madame BAUDRY Martine**  
Adjoint technique principal 1cl, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à LUCON.
- **Monsieur BELLIURE Denis**  
Adjoint technique principal 2cl, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à FONTENAY-LE-COMTE.
- **Madame BERNIER Annie**  
Auxiliaire de soin principal de 1ère classe, EHPAD La Smagne, demeurant à SAINTE-HERMINE.
- **Madame BILLAUD Monique**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, OPH Vendée Habitat, demeurant à LANDERONDE.
- **Madame BITARD Christine**  
Adjoint technique territorial principal 2ème classe, Mairie de Challans, demeurant à CHALLANS.
- **Monsieur BIZIERE Dominique**  
OPERATEUR DES APS PRINCIPAL, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à OLONNE-SUR-MER.
- **Monsieur BOUCHEREAU Olivier**  
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Mairie de Brem-sur-Mer, demeurant à LANDEVIEILLE.
- **Madame CHAILLOU Jocelyne née Guilbaud**  
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à COEX.
- **Monsieur CHANTREAU Eric**  
Technicien Principal 2ème classe, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à DOMPIERRE-SUR-YON.
- **Madame CHARBONNEAU Marie-Thérèse**  
Adjoint technique principal 2ème classe, EHPAD Bon Accueil, demeurant à ANTIGNY.
- **Madame CHARRON Agnès**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, EHPAD Résidence La Pierre Rose, demeurant à MENOMBLET.
- **Madame CHEVALLERAU Josiane née Laine**  
Rédacteur, Mairie de MOUILLERON ST GERMAIN, demeurant à MOUILLERON-EN-PAREDS.

**- Madame CHEVALLEREAU Myriam**

Adjoint technique ppal 2ème cl, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.

**- Madame CHEVALLIER Nathalie**

Rédacteur ppal 2ème cl., Conseil départemental de la Vendée, demeurant à SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ.

**- Madame CHEVILLON Sylvie**

Adjoint Administratif Principal 1ère classe, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à DOMPIERRE-SUR-YON.

**- Monsieur CLAVARESSA Marc**

Agent de Maitrise Principal, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à BEAULIEU-SOUS-LA-ROCHE.

**- Monsieur CLOPEAU Jean-Paul**

Adjoint technique principal 1ère classe, Mairie de Saint-Michel-en-L'Herm, demeurant à SAINT-MICHEL-EN-L'HERM.

**- Madame CONNIL Sophie**

Rédacteur territorial, SDIS de la Roche sur Yon, demeurant à L'OIE.

**- Madame COUILLAUD Jocelyne**

Attaché principal, Mairie de Luçon, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ.

**- Monsieur DANIEAU Franc**

Technicien supérieur de 1ère classe, Mairie de Treize-Septiers, demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONTAIGU.

**- Madame DAVIET Béatrice**

Adjoint technique ppal 1ère cl ets d'ens, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à L'AIGUILLON-SUR-VIE.

**- Monsieur DE MOULINS DE ROCHEFORT Xavier**

Administrateur, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.

**- Monsieur DEROUAU Jean-François**

Agent de Maitrise Principal, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA FERRIERE.

**- Madame DESPORTES Carole**

Technicien territorial, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA CHAIZE-LE-VICOMTE.

**- Monsieur DEVINEAU Christian**

Agent de maîtrise principal, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à COMMEQUIERS.

**- Madame DEVOILLE Blandine**

Adjoint technique ppal 1ère Classe - Ets d'ens., Conseil départemental de la Vendée, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-VOUST.

**- Madame DUBOIS Stella**

Adjoint technique principal 2ème classe, Mairie de Challans, demeurant à SAINT-ETIENNE-DU-BOIS.

**- Madame DURANDET Nathalie**

Agent social principal 1ère classe, EHPAD les Bruyères, demeurant à LES LANDES-GENUSSON.

**- Madame DURANTEAU Nicole**

Rédacteur territorial, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à AIZENAY.

**- Madame FAUCONNIER Laurence**

Agent social principal de 2ème classe, EHPAD Résidence La Pierre Rose, demeurant à SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN.

**- Monsieur FAUCONNIER Martial**

Technicien principal de 2ème classe, DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES, demeurant à SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN.

**- Madame FERRET Pascale**

Assistant de conservation principal 1ère classe, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à OLONNE-SUR-MER.

**- Monsieur FOUCAULT Patrice**

Adjoint technique ppal 1ère cl des ets d'enseignement, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA CHAPELLE-THEMER.

**- Madame FOUCHER Gilberte**

Adjoint Territorial d'Animation Principal 2ème classe, Mairie de Saint-Hilaire-de-Riez, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ.

**- Madame FOURNIER Fabienne**

Agent social principal 2ème classe, EHPAD Résidence La Pierre Rose, demeurant à LA TARDIERE.

**- Monsieur FOURNIER Jacky**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, Mairie de Challans, demeurant à CHALLANS.

**- Madame FUMOLEAU Nathalie née Raimbert**

Adjoint Administratif Principal 1ère classe, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à MARTINET.

**- Madame GABORIAU Nadine**

Ouvrier principal 1ère classe, Centre Hospitalier départemental de Montaigu, demeurant à LA GUYONNIERE.

**- Madame GILBERT Patricia**

Aide soignant principal, Centre Hospitalier départemental de Montaigu, demeurant à CHAVAGNES-EN-PAILLERS.

**- Monsieur GIRARD Lionel**

Educateur APS principal 1ère classe, Mairie de l'Ile-D'Yeu, demeurant à L'ILE-D'YEU.

**- Madame GOURRAUD Laurence née Vrignaud**

Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à CHATEAU-D'OLONNE.

**- Madame GRELLIER Marie-Jeanne**

Agent social principal de 2ème classe, EHPAD Durand-Robin, demeurant à LA FERRIERE.

**- Monsieur GUIGNARD Jean-Luc**

adjoint technique ppal 1ère cl, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LES HERBIERS.

**- Monsieur GUILBAUD Henri**

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, Mairie de Challans, demeurant à CHALLANS.

**- Madame GUILLOTEAU Christel**

Adjoint Administratif Principal 1ère classe, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à SAINTE-FOY.

**- Monsieur GUILLOTEAU David**

Adjoint technique territorial, COMMUNE DE MAUZE SUR LE MIGNON, demeurant à BENET.

- **Madame GUINEHEUX Anne née Guillaud**  
Agent social principal 1ère classe, EHPAD Résidence la Forêt, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ.
- **Madame GUYONNET Maryse**  
Assistante maternelle, COMMUNE DE BORDEAUX, demeurant à CHALLANS.
- **Monsieur HEBERT Jean-Christophe**  
Chef d'équipe conducteur automobile principal, MAIRIE DE PARIS - RESSOURCES HUMAINES, demeurant à SAINT-ETIENNE-DU-BOIS.
- **Madame HEBRAS Laurence**  
Adjoint technique principal 2cl, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à OLONNE-SUR-MER.
- **Madame HERBRETEAU Christine**  
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie de Treize-Septiers, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY.
- **Monsieur HERISSE Pascal**  
Agent de maîtrise principal, EHPAD Résidence La Pierre Rose, demeurant à SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN.
- **Madame HERMOUET Guylaine**  
Agent social, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à LA FERRIERE.
- **Monsieur HOOGSTOEL Fabrice**  
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Mairie de Commequiers, demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON.
- **Monsieur LAIDIN Bertrand**  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, Mairie de Challans, demeurant à CHALLANS.
- **Monsieur LANNAUD Jean-Philippe**  
Ingénieur principal, CA AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, demeurant à SAINT-AUBIN-DES-ORMEAUX.
- **Madame LEBEAU Patricia née Burgaud**  
Adjoint technique territorial, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à MOUILLERON-LE-CAPTIF.
- **Madame LECLERC Christine**  
Rédacteur, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à BRETIGNOLLES-SUR-MER.
- **Monsieur LEJEUNE Patrick**  
Ingenieur principal, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à MOUILLERON-LE-CAPTIF.
- **Madame LUCAS Laurence née Maisonneuve**  
Rédacteur ppal 2ème cl., Conseil départemental de la Vendée, demeurant à OLONNE-SUR-MER.
- **Madame MIGNAN Béatrice**  
Auxiliaire de soins principale de 2ème classe, EHPAD Résidence La Pierre Rose, demeurant à BREUIL-BARRET.
- **Madame MANCEAU Christelle**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE CHANVERRIE, demeurant à SAINT-AUBIN-DES-ORMEAUX.
- **Madame MARTINEAU Béatrice**  
Auxiliaire de soins principal, EHPAD résidence de la Clergerie, demeurant à COEX.

- **Monsieur MARTINEAU Guy**  
Technicien principal 2ème classe, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à MOUILLERON-LE-CAPTIF.
- **Madame MATHE Elisabeth**  
Adjoint Technique Principal 1ère classe, COMMUNE DE CHANVERRIE, demeurant à MORTAGNE-SUR-SEVRE.
- **Madame MAZOUÉ Chantal**  
Rédacteur principal 1ère classe, OPH Vendée Habitat, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame NAULET Sabine**  
Adjoint Territorial d'Animation Principal 1ère classe, Mairie de Saint-Hilaire-de-Riez, demeurant à COMMEQUIERS.
- **Monsieur NEAU Franck**  
Adjoint technique principal 1ère classe, EHPAD Résidence les Ardillers, demeurant à LA MAINBORGÈRE.
- **Madame OUVRARD Isabelle**  
Agent social principal 1ère classe, CCAS des Herbiers, demeurant à LES HERBIERS.
- **Madame PAJOT Christelle née Naulleau**  
Agent social principal 1ère classe, EHPAD Résidence la Forêt, demeurant à SAINT-JEAN-DE-MONTS.
- **Madame PALVADEAU Stéphanie**  
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie de Noirmoutier-en-l'Île, demeurant à LA GUERINIÈRE.
- **Madame PAQUEREAU Pascale**  
Adjoint technique principal 2ème classe, OPH Vendée Habitat, demeurant à CHATEAU-GUIBERT.
- **Monsieur PASQUEREAU Jean-Luc**  
Agent de maîtrise principal, OPH Vendée Habitat, demeurant à AUBIGNY.
- **Madame PERROUIN Catherine née Constantin**  
Adjoint administratif ppal 1ère classe, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à SEVREMONT.
- **Monsieur PILLAUD Christophe**  
Agent de maîtrise principal, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à LES SABLES-D'OLONNE.
- **Monsieur PINSON Marc**  
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe, Les Sables Agglomération, demeurant à LES SABLES-D'OLONNE.
- **Monsieur POIRAUD Jean-Philippe**  
Adjoint technique principal 2ème classe, Mairie de Saint-Hilaire-de-Riez, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ.
- **Monsieur POULARD Bruno**  
Adjoint technique principal 1cl, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à LES HERBIERS.
- **Madame PRAUD Marie-Ange**  
Adjoint technique principal 1ère classe, OPH Vendée Habitat, demeurant à MONTAIGU.
- **Madame PUBERT Géraldine née Rousseau**  
Adjoint technique principal 1er classe ETS D'ENS., Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.

- **Madame REMAUD Claudie**  
Rédacteur territorial, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LES LUCS-SUR-BOULOGNE.
  
- **Madame RETAILLEAU Marietta née Becot**  
Assistant de Conservation Principal 1ère classe, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à DOMPIERRE-SUR-YON.
  
- **Madame RICOLLEAU Sylvie**  
adjoint technique principal 2ème classe, Mairie de l'Ile-D'Yeu, demeurant à L'ILE-D'YEU.
  
- **Madame RIVIERE Nadine**  
Puéricultrice hors classe, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
  
- **Monsieur ROUILLE Jean-Michel**  
Maire, Mairie de Soullans, demeurant à SOULLANS.
  
- **Madame SEGUINEAU Sophie née Merceron**  
Rédacteur principal 1ère classe, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE.
  
- **Madame SIBEL Patricia**  
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie de la Chaize-le-Vicomte, demeurant à LA CHAIZE-LE-VICOMTE.
  
- **Monsieur SICARD François**  
Directeur territorial, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
  
- **Monsieur SIMON Xavier**  
Adjoint technique principal 1er classe, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON.
  
- **Madame SOULARD Solange**  
Adjoint Administratif Principal 1er classe, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
  
- **Monsieur SPITZ Stéphane**  
Adjoint Administratif Principal 1ère classe, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à CHATEAU-D'OLONNE.
  
- **Madame TESSIER Annie**  
Agent Social Principal 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à SAINT-GEORGES-DE-POINTINDOUX.
  
- **Madame TESSON Catherine**  
Rédacteur principal 1ère classe, Mairie de la Réorthe, demeurant à SAINTE-HERMINE.
  
- **Madame TUSSEAU Claudine**  
Ingenieur principal, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA CHAPELLE-ACHARD.
  
- **Monsieur VIAUD Laurent**  
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE NANTES, demeurant à L'ILE-D'OLONNE.
  
- **Monsieur VINCENT Jean-Michel**  
Adjoint technique principal 1cl, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à CUGAND.
  
- **Madame YVERNOGEOU-JACQUES Fabienne née Yvernogeu**  
Assistant de conservation, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à VENANSAULT.

**Article 3** : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

**- Monsieur BALZAN Philippe**

Adjoint technique principal 1cl, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.

**- Monsieur BATIOU Christel**

Adjoint technique principal 1cl, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à MOUILLERON-LE-CAPTIF.

**- Madame BERGER Marie-Hélène**

Agent Spécialisé Principal des écoles maternelles 1ère classe, Mairie de Puy-de-Serre, demeurant à PUY-DE-SERRE.

**- Madame CAREIL Elisabeth**

Attaché territorial, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.

**- Madame CHANTREAU Virginie**

Adjoint technique principal 2cl, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à SAINTE-FOY.

**- Madame CLERJAUD Nicole**

Rédacteur ppal 1ère cl, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.

**- Monsieur DEFROIDMONT Jean-Paul**

Adjoint technique territorial, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.

**- Madame DELAPOTERIE Myriam**

Adjoint technique principal 1cl, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à LUCON.

**- Madame DRAPEAU Béatrice**

Adjoint technique territorial, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.

**- Madame DURAND Corinne**

Adjoint d'Animation Principal 1ère classe, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à SAINTE-FOY.

**- Madame DURANTEAU Laurence**

Agent de maîtrise principal, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à LE GIROUARD.

**- Madame FETIVEAU Marie-Annick**

ASSISTANTE FAMILIALE, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA CHAIZE-LE-VICOMTE.

**- Madame GABORIT Marie-Etienne**

Auxiliaire de soins ppal 1ère cl., CCAS des Herbiers, demeurant à LES HERBIERS.

**- Monsieur GIRARDEAU Jean-Jacques**

Technicien paramédical de classe supérieure, DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES, demeurant à BENET.

**- Madame GIRARD Myriam**

Adjoint administratif ppal 2ème cl, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.

**- Madame GRELARD Colette**

Rédacteur principal de 1ère classe, Mairie de Monsireigne, demeurant à MONSIREIGNE.

- **Madame GREMAUD Anne**  
Rédacteur ppal 2ème cl., Conseil départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame GUIBERT Isabelle**  
Auxiliaire de Soins Principal 2ème classe, EHPAD Résidence les Arpillers, demeurant à MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS.
- **Madame GUIBERT Marie-Bernadette**  
ATSEM Principal 1ère classe, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à OLONNE-SUR-MER.
- **Madame GUILLERAND Valérie**  
Cadre supérieur de santé, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à OLONNE-SUR-MER.
- **Madame JOLLY Martine**  
Attaché territorial, Mairie de Saint-Maixent-sur-Vie, demeurant à COMMEQUIERS.
- **Monsieur JOURNEL Eric**  
Attaché hors classe, Communauté de Communes du Pays de St Gilles-Croix-de-Vie, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ.
- **Madame LACHARD BONNEAU Catherine**  
Auxiliaire de Soins Principal 1er classe, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à CHATEAU-D'OLONNE.
- **Madame LALLEMAN Nelly**  
Puéricultrice de classe supérieure, DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES, demeurant à CHATEAU-D'OLONNE.
- **Madame LEROYER Juliette**  
Attaché hors classe, Mairie de Challans, demeurant à CHALLANS.
- **Monsieur MAILLET Didier**  
Adjoint technique ppal 2ème classe, Mairie de Mortagne-sur-Sèvre, demeurant à SAINT-MARTIN-DES-TILLEULS.
- **Monsieur MONNERON Didier**  
Agent technique principal 1ère classe, Mairie de Saint-Hilaire-de-Riez, demeurant à SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE.
- **Monsieur NOURRY Bruno**  
Technicien principal 2ème classe, Mairie de Saint-Hilaire-de-Riez, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ.
- **Madame POIRIER Nathalie**  
Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à MORTAGNE-SUR-SEVRE.
- **Monsieur POISSONNET Dominique**  
Adjoint technique principal 1er classe, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à OLONNE-SUR-MER.
- **Madame PROUTEAU Michelle**  
Rédacteur, Conseil départemental de la Vendée, demeurant à SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS.
- **Monsieur PROUTEAU Stéphane**  
Technicien, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à LA MOTHE-ACHARD.
- **Madame RAPHEL Sylvie**  
Rédacteur principal de 1ère classe, Mairie de Treize-Septiers, demeurant à TREIZE-SEPTIERS.

- **Monsieur RAUTUREAU Jean-Marc**

Adjoint technique ppl 1ère cl., CCAS des Herbiers, demeurant à LES HERBIERS.

- **Madame RETAILLEAU Sylvie**

Adjoint Administratif Principal 1ère classe, CCAS des Herbiers, demeurant à LES HERBIERS.

- **Madame ROBIN Christelle**

Adjoint administratif principal 1ère classe, CCAS les Sables d'Olonne, demeurant à CHATEAU-D'OLONNE.

- **Monsieur THOMAZEAU Pierrick**

Adjoint Technique Principal 2ème classe, Mairie de Challans, demeurant à CHALLANS.

- **Madame TRICOIRE Sylvie**

Auxiliaire de Soins Principal 1er classe, EHPAD les Bruyères, demeurant à LES LANDES-GENUSSON.

- **Monsieur TURMEL Thierry**

Adjoint technique principal 2ème classe, Mairie de Saint-Michel-en-L'Herm, demeurant à SAINT-MICHEL-EN-L'HERM.

**Article 4** :La secrétaire générale et la directrice de cabinet sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait aux Sables d'Olonne, le 23 novembre 2021

Pour le préfet, et par délégation,  
Le sous-préfet des Sables d'Olonne,



Johann MOUGENOT



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
de la Vendée**

**Arrêté N° 21-DDTM85-498  
fixant les périodes d'ouverture et de fermeture de la pêche en eau douce  
dans le département de la Vendée en 2022**

**Le préfet de la Vendée,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu le titre III du livre IV du code de l'environnement,

Vu le règlement européen du 18 septembre 2007 instituant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes,

Vu l'arrêté ministériel du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain,

Vu l'arrêté réglementaire permanent 19-DDTM85-603 relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de la Vendée,

Vu l'arrêté préfectoral 16-DDTM-SERN-178 du 28 avril 2016 portant modification de la taille minimale des espèces brochet et sandre dans le département de la Vendée,

Vu la participation du public réalisée sur le site internet de la préfecture de la Vendée du 22 octobre au 12 novembre 2021, conformément aux articles L.110-1 et L.123-19-1 du code de l'environnement,

Vu l'avis de la commission technique départementale de la pêche du 19 octobre 2021,

Vu l'avis du président de la fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique du 19 octobre 2021,

Vu l'avis de l'office français de la biodiversité du 19 octobre 2021,

VU l'avis de la commission de bassin pour la pêche professionnelle en eau douce du bassin Loire Bretagne du 8 novembre 2021,

Considérant la nécessité de prendre des mesures spécifiques pour la protection de l'espèce protégée grenouille verte, pour le brochet et pour le sandre,

### **Arrête**

Article 1er – Dans le département de la Vendée, où tous les cours d'eau et plans d'eau situés en amont de la limite de salure des eaux sont classés en 2<sup>e</sup> catégorie, la pêche aux lignes, aux engins, et aux filets est autorisée du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Elle s'exerce dans les conditions déterminées par le code de l'environnement et l'arrêté réglementaire permanent 19-DDTM85-603, sous réserve des dispositions fixées aux articles suivants.

Article 2 – Compte tenu des périodes d'ouverture spécifiques, la pêche de certaines espèces n'est autorisée que durant les périodes détaillées dans le tableau ci-dessous.

Les poissons pêchés en dessous des tailles minimales de capture sont remis à l'eau.

Taille minimale de capture en cm	DÉSIGNATION DES ESPÈCES	PÉRIODES D'OUVERTURE SPÉCIFIQUES 2022
23	TRUITE FARIO et SAUMON DE FONTAINE	Du 12 mars 2022 au 18 septembre 2022 inclus  (La pêche de la truite ARC-EN-CIEL est autorisée toute l'année)
60	BROCHET	Brochet : du 1er janvier 2022 au 30 janvier 2022 inclus et du 30 avril 2022 au 31 décembre 2022 inclus.  Durant la période d'interdiction SONT INTERDITS : la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel et aux autres leurres susceptibles de capturer les poissons de manière non accidentelle ainsi que l'emploi de nasse à poissons, les filets de type araignée ou tramail.
50	SANDRE	Sandre : Toute l'année sauf du 1er avril au 29 avril 2022 où la pêche du sandre est fermée sur tout le département et sauf sur les zones de frayère à sandres identifiées et balisées où la pêche est interdite par arrêté préfectoral du 1er février au 31 mai 2022.  Pendant la fermeture du brochet, la pêche du sandre sera autorisée avec 4 cannes au maximum munies d'une ligne avec ou sans flotteur, avec plomb fixe distant d'au moins 30 cm de l'hameçon <u>esché uniquement au ver</u> .
30	BLACK-BASS	du 1er janvier au 29 avril 2022 inclus et  du 1er juillet au 31 décembre 2022 inclus
	ÉCREVISSE À PATTES BLANCHES ÉCREVISSE À PATTES GRÊLES ÉCREVISSE À PATTES ROUGES	PÊCHE INTERDITE TOUTE L'ANNÉE  La pêche des autres espèces d'écrevisses notamment des écrevisses rouges de Louisiane, des écrevisses américaines et des écrevisses signal est autorisée toute l'année. Le transport à l'état vivant de ces trois espèces d'écrevisses est interdit
	GRENOUILLE VERTE	PÊCHE INTERDITE TOUTE L'ANNÉE
	GRENOUILLE ROUSSE	PÊCHE INTERDITE TOUTE L'ANNÉE

<b>POISSONS MIGRATEURS DÉSIGNATION DES ESPÈCES</b>	<b>PÉRIODE D'OUVERTURE SPÉCIFIQUE 2022</b>
<b>ANGUILLE JAUNE</b>	<b>du 1<sup>er</sup> avril au 31 août</b> <b>(sur autorisation auprès de la DDTM pour la pêche à l'aide d'engins)</b>
<b>CIVELLE (jusqu'à 12 cm) et ANGUILE ARGENTÉE (ou d'avalaison)</b>	<b>PÊCHE INTERDITE TOUTE L'ANNÉE</b>
<b>SAUMON, TRUITE DE MER, GRANDE ALOSE, ALOSE FEINTE, LAMPROIES MARINE et FLUVIATILE</b>	<b>PÊCHE INTERDITE TOUTE L'ANNÉE</b>

Article 3 – La pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil, ni plus d'une demi-heure après son coucher pour toutes espèces sauf pour la carpe sur les parcours définis par arrêté préfectoral. La vente du poisson et des grenouilles par les pêcheurs amateurs est interdite.

Article 4 – Dispositions spécifiques pour l'anguille : en tout temps, à l'occasion des vidanges de plans d'eau en eaux libres, les anguilles sont intégralement remises dans les cours d'eau en aval du plan d'eau dans les conditions permettant leur survie. La pêche de l'anguille à la vermée n'est autorisée que de jour. En période de fermeture de la pêche à l'anguille, l'utilisation des engins destinés à sa capture (lignes de fond eschées de vers, vermées, bosselles et nasses anguillères) est interdite.

Article 5 – Les conditions d'exercice de la pêche sont susceptibles d'être modifiées en cours d'année, en application notamment du plan de gestion des poissons migrateurs.

Article 6 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes au 6, allée de l'île Gloriette, 44041 Nantes, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse : <https://www.telerecours.fr>

Article 7 – La secrétaire générale de la préfecture de la Vendée, le directeur départemental des territoires et de la mer, la colonelle commandant le groupement de gendarmerie de la Vendée, les agents de l'office français de la biodiversité, les gardes-pêche particuliers assermentés et tous les agents habilités à constater les infractions à la police de la pêche en eau douce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à La Roche-sur-Yon, le

25 NOV. 2021

Le préfet,

Pour le préfet,  
la secrétaire générale de la Préfecture  
de la Vendée

Arlette TAGAND

**Arrêté N° 21-DDTM85-506**

portant modification de la composition de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Sèvre nantaise

Le préfet de la Vendée,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

- VU** le Code de l'Environnement, notamment les articles L.212-4 et R.212-29 à R.212-34,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté du 18 novembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures,
- VU** l'arrêté inter-préfectoral Vendée/Loire-Atlantique/Maine-et-Loire/Deux-Sèvres n° 96-DRLP-66 du 24 janvier 1996 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Sèvre nantaise, modifié par arrêté inter-préfectoral du 26 mars 2013,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 21-DDTM85-693 du 1<sup>er</sup> février 2021 modifié, portant renouvellement des membres de la commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Sèvre nantaise,
- VU** le changement de représentant de la communauté urbaine « Nantes Métropole », désigné par délibération du Conseil métropolitain en date du 8 octobre 2021,

**CONSIDÉRANT** le changement de représentant de la communauté urbaine « Nantes Atlantique »,

**Arrête**

**Article 1 : Composition de la commission locale de l'eau**

L'arrêté préfectoral n° 21-DDTM85-693 du 1<sup>er</sup> février 2021 est modifié comme suit :

**1- Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :**

Communauté urbaine « Nantes Métropole » :  
Monsieur Elhadi AZZI

Le reste de l'article 1 est sans changement.

Une liste récapitulant la nouvelle composition de la commission locale de l'eau est annexée au présent arrêté.

## **Article 2 : Publication**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Vendée, de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres. Il sera également mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr)

## **Article 3 : Délais et voies de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté aux recueils des actes administratifs, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent.

## **Article 4 : Exécution**

Les Secrétaires généraux des préfectures de la Vendée, de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 26 NOV. 2021

Le préfet,

Pour le préfet,  
la secrétaire générale de la Préfecture  
de la Vendée,

Anne TAGAND



**Représentants des maires du département des Deux-Sèvres :**

Madame Véronique SABIRON Maire de Vernoux-en-Gâtine  
Monsieur André BOISSONNOT Adjoint au Maire de Saint-Amand-sur-Sèvre  
Monsieur Guy BREMAUD Adjoint au Maire de La Forêt-sur-Sèvre  
Madame Olivia BAUDRY Conseillère municipale de Mauléon

**Établissement public territorial du bassin de la Sèvre nantaise :**

Monsieur Jean-Paul BREGEON  
Madame Armelle CASSIN  
Monsieur Florent LIMOUZIN  
Monsieur Bernard BELLANGER  
Monsieur Cyrille CHIRON

**Syndicat Mixte « Vendée Eau » :**

Monsieur Alain BROCHOIRE

**2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : (17 membres)**

**Chambres d'Agriculture (85, 44, 49 et 79) :**

CA 85 : Monsieur Eric COUTAND  
CA 44 : Madame Carmen SUTEAU  
CA 49 : Monsieur Christophe BRETAUDEAU  
CA 79 : Monsieur Antoine PROUST

**Fédération des maraîchers nantais :**

Monsieur Antoine THIBERGE

**Agrobio 79**

Monsieur Yann LIAIGRE

**Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes - Saint Nazaire :**

Monsieur Patrick LE JALLE

**Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire (CRMA) :**

Monsieur Jean-Yves GAUTIER

**Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique (85 et 44) :**

85 : Monsieur Joseph BRAUD  
44 : Monsieur Serge SAVARIAU

**Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Sèvre et Bocage :**

Monsieur Laurent DESNOUHES

**Association Vendéenne des Amis des Moulins de Vendée (AVAM)**

Monsieur René MOREAU

**Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF) 85 et 79 :**

Madame Béatrice GOIN

**Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) 85 :**

Monsieur Daniel BRENON

**Association Sèvre environnement :**

Monsieur Jacques MOREAU

**Association Terres et Rivières :**

Monsieur Alain ETHIOUX

**Ligue de Canoë-Kayak des Pays de la Loire :**  
**Monsieur Dominique MORIN**

**3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : (11 membres)**

- le Préfet coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne
- le Préfet de la Vendée
- le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- la Directrice Régionale Pays de la Loire de l'Office Français de la Biodiversité
- le Directeur Régional Nouvelle Aquitaine de l'Office Français de la Biodiversité
- la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle Aquitaine
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique
- le Directeur départemental des territoires de Maine et Loire
- le Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres

**ou leur représentant**